



centre  
d'études  
et de recherches  
sur les  
qualifications

FORMATION-QUALIFICATION-EMPLOI

CAHIERS DE  
L'OBSERVATOIRE NATIONAL  
DES ENTRÉES DANS  
LA VIE ACTIVE

**Cahier 4: accès à l'emploi à l'issue des sections  
de techniciens supérieurs (S.T.S.)**

## **COMITE DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES ENTREES DANS LA VIE ACTIVE**

L'Observatoire national des entrées dans la vie active étant une réalisation interministérielle confiée au Centre d'études et de recherches sur les qualifications, l'orientation, la programmation et le contrôle des différentes opérations auxquelles il donne lieu ont été attribuées à un Comité siégeant auprès de la Direction du Centre.

Ce comité est composé des représentants des directions d'administration et organismes nationaux suivants :

- Direction générale de la Programmation et de la Coordination du Ministère de l'Education ;
- Direction des Affaires générales et financières du Ministère des Universités ;
- Direction des Enseignements supérieurs du Ministère des Universités ;
- Délégation à l'Emploi du Ministère du Travail et de la Participation ;
- Service des études et de la statistique du Ministère du Travail et de la Participation ;
- Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité ;
- Délégation générale à la recherche scientifique et technique ;
- Secrétariat général du Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la Promotion sociale ;
- Institut national de la statistique et des études économiques ;
- Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'Agriculture ;
- Direction générale de l'Industrie du Ministère de l'Industrie ;
- Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale
- Service des études informatiques et statistiques du Ministère de l'Education ;
- Office national d'information sur les enseignements et les professions ;
- Agence nationale pour l'emploi ;
- Association nationale pour la Formation professionnelle des adultes ;
- Centre d'études de l'emploi.

---

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, institué par le titre III du décret n° 70-239 du 19 mars 1970, est un organisme public, placé auprès de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, dont disposent en commun le Ministère de l'Education, qui en assure la tutelle, le Ministre des Universités, le Ministre du Travail et de la Participation et les Ministres de l'Industrie et de l'Agriculture. Le Centre est également chargé d'apporter sa collaboration au Commissariat général du Plan d'équipement et de la Productivité, à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale et au Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la Promotion sociale.

**ACCÈS A L'EMPLOI  
A L'ISSUE DES SECTIONS  
DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS (STS)**

*Cette étude a été réalisée dans le cadre du département  
Formations et Carrières par Jean LAMOURE et Xavier  
VINEY*

© La Documentation Française - Paris 1980  
ISBN : 2-11-000491-6  
ISSN : 0240-2629

## AVANT-PROPOS

### L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE INSTRUMENT DE LIAISON ENTRE L'ÉDUCATION ET L'EMPLOI

Pour les élèves et leurs familles, pour les professeurs et les administrateurs chargés des enseignements et de leur organisation, l'information professionnelle doit avant tout répondre à la question des « débouchés » que trouvera l'étudiant à la fin de ses études.

Particulièrement préoccupant lorsque le chômage menace, ce sujet commande toujours plus ou moins les scolarités, puisqu'il permet d'associer le choix des disciplines d'enseignement à celui des projets de l'adolescent pour sa vie d'adulte. Ce lien entre l'orientation scolaire et l'objectif professionnel est d'autant plus étroit que les études sont plus spécialisées, plus proches de leur terme ou conduisent à des qualifications qui exposent à la sélection et à la concurrence sur le marché du travail.

Jusqu'à ces dernières années, l'opinion courante faisait dépendre ces débouchés des besoins de l'économie. Mais, en vérité, ceux-ci ne se sont jamais exprimés avec une précision et une certitude suffisantes pour fournir l'information attendue.

Il est dans la tradition des établissements scolaires ou universitaires, des grandes écoles et des associations d'anciens élèves, de tenir des annuaires qui informent sur le devenir des promotions, leur répartition dans les secteurs d'activité, et permettent de suivre les carrières. Malheureusement, ces repères biographiques n'existent pas partout, sont généralement sommaires et d'une actualisation irrégulière.

L'interrogation des anciens élèves recèle pourtant les descriptions le plus directement utiles aux générations suivantes, dès lors qu'elle permet d'organiser autour

d'une formation, elle-même bien connue, des données sur l'emploi suffisamment détaillées, concrètes et actuelles (1).

C'est pourquoi les pouvoirs publics ont pris, en 1976, la décision de généraliser et de systématiser l'information sur l'insertion professionnelle et les carrières après les formations initiales ou complémentaires.

Le CEREQ a été chargé de mettre en place l'organisation administrative et technique que représente aujourd'hui l'Observatoire national des entrées dans la vie active (Observatoire EVA), réalisation interministérielle qui couvre la totalité du champ des formations organisées en France, de l'apprentissage aux universités et grandes écoles.

Les Cahiers de l'Observatoire publient les résultats des enquêtes qui sont conduites en permanence dans le cadre de ce dispositif, selon des programmes pluriannuels. Pour chaque formation, ils décrivent les chances ou les difficultés rencontrées sur le marché du travail par les anciens élèves, leur place dans l'agriculture, les services, les entreprises industrielles ou artisanales ainsi que le déroulement de leurs premières années d'activité.

Ainsi, l'Observatoire fournit, au premier chef, l'information régulière, actuelle et scientifique qui faisait défaut sur les débouchés professionnels réellement offerts par les diverses formations qui composent le système éducatif français.

Mais, au fur et à mesure que cette analyse se construit, on voit s'en dégager une nouvelle image des relations qui s'établissent effectivement entre la formation et l'emploi. La correspondance simple entre une spécialité de formation et un métier n'y apparaît plus comme une donnée certaine, sauf dans le cas relativement rare des professions réglementées par un statut. Les comportements des personnes et des entreprises s'y manifestent avec force et diversité. La notion même de qualification acquise par une formation s'y trouve renouvelée par la nature des compétences véritablement mises en œuvre dans le travail et le rôle joué par l'expérience qui s'y acquiert.

L'Observatoire est donc bien l'outil spécialement adapté par le CEREQ à l'étude du lien que l'on peut décrire et tenter de prévoir entre l'éducation et l'emploi, dans nos sociétés où la formation et le travail des hommes et des femmes se modifient profondément.

Gabriel DUCRAY  
Directeur du Centre d'études et de recherches  
sur les qualifications

---

(1) Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications en a fait l'expérience lors des grandes enquêtes nationales qu'il a conduites de 1971 à 1975 auprès : des jeunes gens et des jeunes filles sans formation professionnelle ; des diplômés des enseignements technologiques ou des anciens étudiants des universités. Le compte rendu en a été publié par la Documentation Française dans la collection des « Dossiers » du CEREQ.

Dossier n° 3 : « Les emplois tenus par les jeunes de 17 ans », mai 1972.

Dossier n° 7 : « L'accès à la vie professionnelle à la sortie des instituts universitaires de technologie », juin 1973.

Dossier n° 14 : « Les universités et le marché du travail », mai 1977.

Dossier n° 19 : « Les conditions d'emploi des anciens élèves des classes de BEP », mars 1979.

Dossier n° 22 : « La formation par la recherche et l'emploi - Les docteurs de troisième cycle », novembre 1979.

# SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ENQUÊTES DE L'OBSERVATOIRE.....	7
<b>Première partie : principales caractéristiques de l'accès à l'emploi des étudiants issus de STS.....</b>	<b>11</b>
<i>I. – Les sections de techniciens supérieurs : leur place dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement technique.....</i>	<i>13</i>
1. Les STS et les IUT représentent une part croissante de l'enseignement supérieur et plus généralement de l'ensemble de l'enseignement technique.....	14
2. L'histoire de leur développement et leur mode de fonctionnement différencient les STS des IUT.....	15
3. Les caractéristiques de la population des STS ont subi des modifications structurelles mais la population interrogée en 1976 ne présente pas de spécificités marquantes par rapport aux populations voisines.....	16
4. Les sections de techniciens supérieurs : leurs spécialités, leur implantation géographique.....	17
<i>II. – La situation des jeunes à l'issue des STS et les conditions d'accès à leur emploi</i>	<i>19</i>
1. Le passage à la vie active à partir des STS est marqué par l'importance du service militaire pour les garçons et plus généralement par l'intensité des changements de situation.....	19
2. Les départs au service national, les poursuites d'études et le chômage sont en situation d'interdépendance.....	21
3. Les conditions d'insertion diffèrent selon le diplôme et le sexe mais aussi selon qu'il s'agit ou non du premier emploi.....	26
<i>III. – Les conditions d'emploi à l'issue des STS.....</i>	<i>29</i>
1. Quelques caractéristiques principales des emplois d'insertion des STS : l'importance du secteur tertiaire et le rôle joué par l'obtention du diplôme.....	29
2. La relation formation/emploi à la sortie des sections de techniciens supérieurs : les emplois spécifiques et les emplois transversaux.....	32
<i>IV. – Les conditions de rémunération à l'issue des STS.....</i>	<i>41</i>
1. Des différences de rémunération liées à des situations particulières.....	42
2. Les femmes perçoivent des rémunérations largement inférieures à celles des hommes.....	45
3. Les caractéristiques de la formation constituent un facteur important des disparités de salaire.....	47
4. Des différences de salaire importantes parmi les jeunes BTS occupant une même catégorie d'emplois.....	52
5. C'est dans le domaine des formations et des emplois industriels que la correspondance entre formation et emploi influence le plus le salaire.....	56
<b>Conclusion.....</b>	<b>59</b>

<b>Deuxième partie : synthèse des principaux résultats par spécialité de formation</b>	<b>61</b>
1. Électronique .....	64
2. Bâtiment – Travaux publics .....	66
3. Commerce – Distribution.....	68
4. Techniques financières et comptables.....	70
5. Secrétariat.....	72
6. Chimie – Biologie – Physique.....	74
7. Électricité.....	76
8. Mécanique .....	78
9. Métallurgie – Fonderie .....	80
10. Santé – Services sociaux .....	82
11. Verre – Céramique .....	84
12. Techniques administratives et juridiques .....	86
13. Information – Documentation .....	88

# L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

## DONNÉES TECHNIQUES

Pour observer les premières années de vie professionnelle, les enquêtes rétrospectives ne sont pas assez significatives. Aussi le dispositif choisi repose sur le suivi de cohortes d'anciens élèves et étudiants. Chaque cohorte est interrogée périodiquement.

Les panels sont tirés des fichiers des derniers établissements scolaires fréquentés.

Le programme des enquêtes prévues recouvre pour chaque formation :

- une interrogation des jeunes quelques mois après leur sortie du collège, du lycée, de l'école ou de l'université (enquête d'accès à l'emploi) ;
- la réinterrogation des mêmes individus quatre ans plus tard (enquête de cheminement) ;
- la prise en compte, tous les quatre ans, d'une nouvelle promotion sortant du système éducatif.

L'Observatoire concerne chaque année le quart des formations de telle façon que l'ensemble de l'appareil éducatif soit couvert en quatre ans.

L'harmonisation avec les enquêtes nationales portant sur l'emploi de toute la population active a une particulière importance. L'Observatoire est bâti pour pouvoir servir d'agrandissement à ces enquêtes, en ce qui concerne les jeunes.

Les relations entre formations et emplois sont analysées au niveau national ou inter-régional. Les aspects locaux ou portant sur les formations suivies par un très faible nombre d'élèves ne constituent pas les déterminants du dispositif. Toutefois celui-ci apporte un cadrage et de nombreuses indications.

## CALENDRIER DES INTERROGATIONS

Durant la période expérimentale, compte tenu des contraintes existantes, le découpage de l'ensemble des formations était le suivant :

### 1976

- Enseignement technique de niveau V, classes terminales de CAP ou BEP (diplômés et non-diplômés).
- Enseignement technique de niveau III, classes terminales de BTS, BTSA, DUT (diplômés et non-diplômés).
- Enseignement universitaire scientifique ; abandons en cours ou en fin de cycle de tous niveaux.
- Écoles d'ingénieurs (volontaires).

## 1977

- Enseignement spécialisé, SES ou ENP.
- Enseignement général de niveau VI, classes de sixième (1), cinquième (1), quatrième, troisième.
- Enseignement technique de niveau VI, classes de CEP, CPA, CPPN, et classes non terminales de CAP ou de BEP.
- Enseignement agricole de niveau VI et V, classes de quatrième, troisième, de CAPA, BEPA, BAA.
- Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines ou artistique, abandons en cours ou en fin de cycle de tous niveaux.
- Écoles d'enseignement supérieur littéraire, en sciences humaines ou artistique (volontaires).

## 1978

- Enseignement général et technique, abandons au niveau des classes de seconde, première, terminale.
- Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement universitaire de sciences juridiques, politiques ou économiques.

## 1979

- Apprentissage.
- Enseignement universitaire médical (diplômés de pharmacie et doctorat en médecine).
- Enseignements relevant du ministère de la Santé. (Enquête expérimentale.)

Par ailleurs, est systématiquement observée l'entrée dans la vie active des jeunes dont le cursus scolaire a été précédemment suivi par le SEIS (2) dans le cadre de son « Panel d'élèves ».

De 1980 à 1983, les enquêtes d'insertion sont renouvelées en même temps qu'à lieu, dans le cadre des enquêtes de cheminement, la réinterrogation des populations précédemment observées.

## NOUVELLES ENQUÊTES D'INSERTION

### 1980

- Enseignement technique de niveau V, classes terminales de CAP, BEP, CAPA, BEPA.
- Enseignement universitaire scientifique, abandons en cours ou en fin de cycle de tous les niveaux.

---

(1) Uniquement dans les académies de Grenoble et Toulouse.

(2) Service des Études informatiques et statistiques du ministère de l'Éducation et du ministère des Universités.

### **1981**

- Enseignement technique de niveau III, classes terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement général, technique et agricole, abandons au niveau des classes de seconde, première, terminale.
- Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement relevant du ministère de la Santé, niveau III.

### **1982**

- Enseignement général et technique de niveaux VI et V bis.
- Enseignement universitaire de droit et sciences économiques.

### **1983**

- Apprentissage.
- Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines ou artistique.

## **ENQUÊTES DE CHEMINEMENT**

### **1980**

- Enseignement technique de niveau V.
- Enseignement technique de niveau III.
- Enseignement universitaire scientifique.
- Écoles d'ingénieurs (volontaires).

### **1981**

- Enseignement général et technique de niveau VI.
- Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines et artistique.
- Écoles d'enseignement supérieur littéraire, de sciences humaines et artistique (volontaires).
- Enseignement agricole de niveaux V et VI.

### **1982**

- Enseignement général, technique et agricole, abandons en classes de seconde, première, terminale.
- Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement universitaire de droit et sciences économiques.

### **1983**

- Apprentissage.
- Enseignement universitaire médical et paramédical.
- Enseignement universitaire scientifique.

Première partie

**PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES  
DE L'ACCÈS A L'EMPLOI  
DES ÉTUDIANTS ISSUS  
DES SECTIONS  
DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS  
(STS)**

## I. – Les sections de techniciens supérieurs : leur place dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement technique.

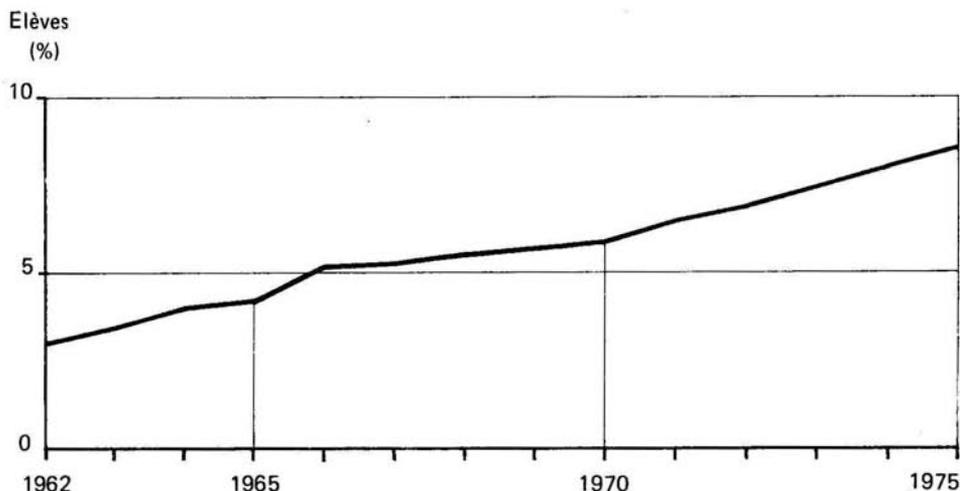
Les sections de techniciens supérieurs (STS) offrent une formation professionnelle en deux ans. Sauf dispositions particulières, leur accès est soumis à l'obtention préalable du baccalauréat. Ces sections sont situées dans les établissements d'enseignement du second cycle (en particulier lycées techniques) publics ou privés.

Historiquement, les BTS sont issus des anciens brevets de techniciens (1) à la suite de transformations complexes de l'enseignement technique secondaire long. Ces transformations ont conduit à deux niveaux distincts, les brevets de techniciens (BT) étant désormais des diplômes d'un niveau équivalent à celui du baccalauréat.

Il n'est pas possible de traiter des sections de techniciens supérieurs sans évoquer leur situation par rapport aux instituts universitaires de technologie (IUT) : ces deux filières possèdent un ensemble de caractéristiques communes, avant tout liées à la similitude de leur recrutement et à leur finalité : former des techniciens supérieurs en deux années de formation après le baccalauréat.

Les IUT ont été créés après les STS, essentiellement dans un esprit de réforme de l'enseignement des techniciens supérieurs et dans le but de s'y substituer (2).

GRAPHIQUE 1  
Évolution des effectifs de STS  
par rapport à ceux de l'enseignement  
supérieur (1962-1975)



(1) Ces anciens brevets de techniciens avaient été créés par le décret 52-178 du 19 février 1952 ; ils ont été modifiés par arrêtés en date des 2 août 1962, 3 avril 1969 et 7 mai 1973. A ceux-ci sont venus se joindre des BTS nouveaux, créés en application de l'article 35 du décret du 6 janvier 1959.

(2) Décret organique du 7 janvier 1966.

En fait, les deux filières ont continué à coexister, le développement des IUT se faisant moins rapidement que prévu.

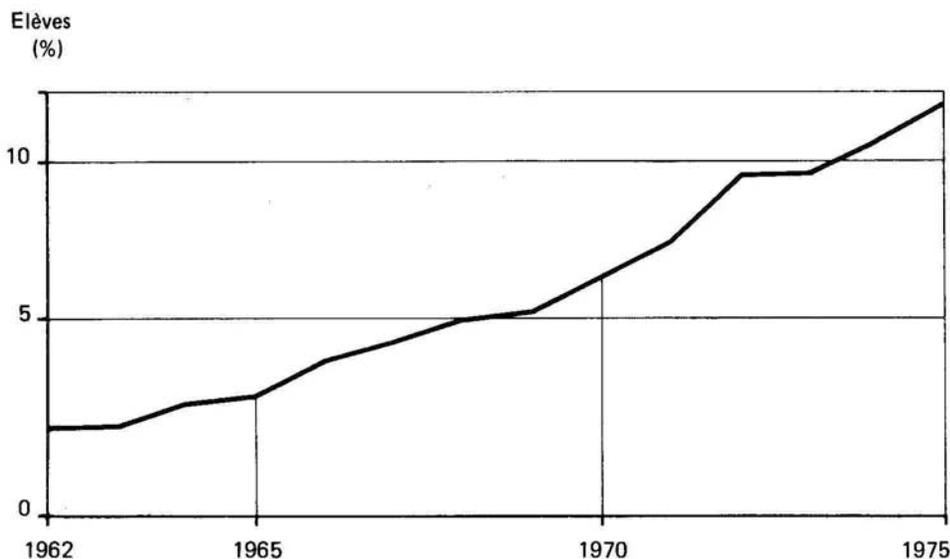
Avant d'analyser le devenir professionnel des étudiants de STS, il convient de préciser la position relative de cette filière par rapport aux IUT et signaler ce qui en fait la spécificité.

#### 1. LES STS ET LES IUT ACCUEILLENT UNE PROPORTION CROISSANTE DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET PLUS GÉNÉRALEMENT DE L'ENSEMBLE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Le poids des IUT et STS dans l'enseignement supérieur est en progression constante : les effectifs scolarisés en STS, puis en STS ou en IUT après la création de cette nouvelle filière, sont passés – en pourcentage du total des effectifs scolarisés après le baccalauréat – de 3 % environ en 1962 à 8 % en 1975 pour atteindre 10 % à la rentrée scolaire 1977-78.

L'examen, non plus des effectifs mais des flux de sorties (1) de ces enseignements, confirme cet essor : en 1971 puis en 1975, les flux de sorties de STS et d'IUT

GRAPHIQUE 2  
Évolution des effectifs des IUT-STS  
par rapport à ceux des classes de CAP-BEP  
(1962-1975)



(1) Abandons et non-diplômés compris.

représentent respectivement 17,5 % et 22,5 % des flux de sorties de l'enseignement supérieur. Cet accroissement est d'autant plus significatif que l'enseignement supérieur s'est lui-même rapidement développé jusqu'en 1973 (1).

Les STS et les IUT occupent également une place de plus en plus importante à l'intérieur de l'enseignement technique : la proportion de jeunes formés en STS et IUT par rapport à ceux des classes de CAP et BEP passe de 2,5 % environ en 1962 à près de 12 % en 1975.

## 2. L'HISTOIRE DE LEUR DÉVELOPPEMENT ET LEUR MODE DE FONCTIONNEMENT DIFFÉRENCIENT LES STS DES IUT.

Globalement, on peut distinguer quatre grandes périodes dans l'histoire de l'implantation des STS :

- la création et la mise en place (de 1952 à 1962) ;
- le développement accéléré (de 1962 à 1966) ;
- la stagnation (1967 à 1970) consécutive à la création des IUT en 1966 ;
- le redémarrage depuis 1971.

Au fur et à mesure de l'extension du réseau des IUT, certaines différences originelles telles que l'origine scolaire des étudiants et l'implantation géographique plus diffuse des STS se sont atténuées (2). Il n'en demeure pas moins quelques traits spécifiques des STS, d'importance inégale :

- Les STS sont rattachées aux établissements d'enseignement sous l'autorité du ministère de l'Éducation. De plus petite taille, abritées dans des établissements souvent importants, leur création et leur disparition s'opèrent dans des conditions très différentes de celles qui prévalent pour les IUT, établissements ayant des effectifs et des moyens autonomes : locaux, personnel, etc.

- Bien que les équivalences entre spécialités de formation soient toujours délicates, la structure par spécialité de formation n'est pas la même dans les deux filières. Pour ne citer que l'exemple le plus remarquable, les STS de secrétariat qui représentent les deux tiers des effectifs féminins de STS n'ont pas leur équivalent parmi les formations reçues en IUT.

- Les modes d'enseignement et de sélection diffèrent sensiblement : si les IUT ont recours au contrôle continu des connaissances, en STS la sélection se fait lors de l'examen final. On observe en conséquence une proportion plus forte de non-diplômés STS (25 à 30 % en STS contre 5 à 10 % en IUT) mais moins d'abandons en cours d'études (7 à 10 % contre 25 % en IUT).

- Les BTS, diplômés plus anciens, sont mentionnés fréquemment dans les conventions collectives ; il n'en est pas de même pour les DUT, dont la reconnaissance soulève toujours des controverses.

---

(1) Nouveaux inscrits à l'Université : indice 100 en 1961-62, 258 en 1972-73 in *Études et documents* n° 31, 1975, SEIS, p. 20.

(2) « Y a-t-il concurrence dans l'enseignement supérieur technique court (IUT et STS) », J. LAMOURE, X. VINEY, in *L'orientation scolaire et professionnelle*, n° 1, Paris, 1979.

– Enfin, le poids très remarquable de la Région parisienne qui, à elle seule, forme le tiers des techniciens supérieurs issus de STS et seulement 12 % des IUT.

Ces différences importantes justifient une analyse spécifique du devenir des jeunes issus des STS, analogue à celles déjà réalisées sur les IUT (1).

### 3. LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DES STS ONT SUBI DES MODIFICATIONS STRUCTURELLES, MAIS LA POPULATION INTERROGÉE EN 1976 NE PRÉSENTE PAS DE SPÉCIFICITÉS MARQUANTES PAR RAPPORT AUX POPULATIONS ANTÉRIEURES.

Après avoir fléchi de 1968 à 1972, la croissance des STS a repris ces dernières années. Cette évolution ne s'est pas faite sans quelques modifications de structure qui, depuis 1974, semblent se stabiliser. On peut notamment constater que :

– **les formations du secteur tertiaire prennent une place grandissante** : constituant 50 % de la promotion 1969-70, elles représentent aujourd'hui 60 % des effectifs. Cette évolution n'est pas indépendante des disparités constatées dans la composition de la population par sexe et la répartition par type d'établissement, public ou privé ;

– **les effectifs se féminisent** : la proportion d'étudiantes en STS est passée de 45 % en 1970 à environ 55 % depuis 1974. Si cette évolution va de pair avec la féminisation globale des effectifs entreprenant des études après le baccalauréat, la proportion de femmes en STS est maintenant plus importante que celle observée parmi les bacheliers ;

– **les établissements d'enseignement privé occupent une part croissante** : ces derniers représentaient 23 % des effectifs en 1970, aujourd'hui 30 %.

TABLEAU 1

#### Evolution des effectifs de deuxième année de STS de 1970 à 1975

Année	70	71	72	73	74	75
Effectifs .....	12 953	12 529	12 322	14 037	15 552	17 380
Taux de croissance .....	–	–3,3 %	–1,7 %	+13,9 %	+10,8 %	+11,8 %
Part des STS privées (en %) .....	23,3	22,8	19,0	25,6	30,6	28,1
Femmes (en %) .....	44,5	48,2	49,9	51,1	57,6	55,9
Importance du tertiaire (en %) .....	50,8	55,6	56,3	56,4	62,4	59,9

(1) Documents CEREQ n<sup>os</sup> 24, 27 et 28, « Accès à l'emploi des anciens étudiants des IUT », promotions 1972, 1973, 1974, Jean LAMOURE et X. VINEY.

Un prochain numéro des cahiers de l'Observatoire E.V.A., consacré à une comparaison plus systématique des étudiants issus des STS et IUT, basée sur une enquête commune réalisée en 1976, paraîtra prochainement à la Documentation Française.

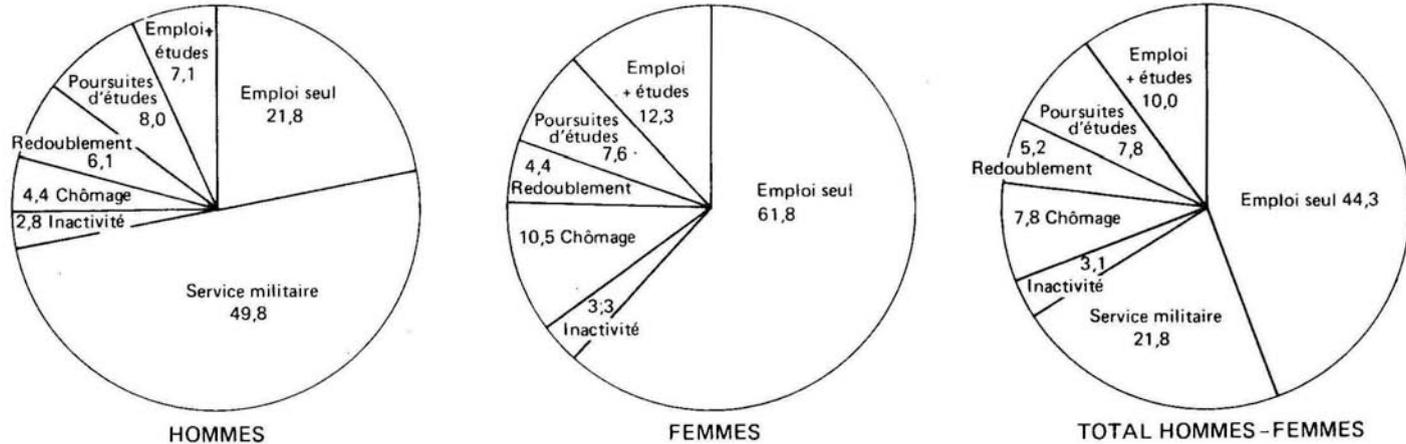
#### 4. LES SECTIONS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS : LEURS SPÉCIALITÉS, LEUR IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE.

**Les formations industrielles** représentent 40 % des effectifs de STS. Il s'agit quasi exclusivement d'étudiants (on ne compte que 15 % d'étudiantes presque uniquement dans les préparations aux BTS de chimie et de biologie). Les étudiants, quant à eux, sont pour plus de la moitié concentrés en électricité, électronique et surtout en mécanique.

**Les formations tertiaires** sont donc majoritaires et en majorité féminines (82 %). L'essentiel des effectifs masculins prépare un BTS de comptabilité ou de commerce. Quant aux étudiantes, près des trois quarts d'entre elles sont issues des BTS de secrétariat.

Les sections de techniciens supérieurs, du fait même de leur implantation ancienne dans des établissements du secondaire, sont assez régulièrement réparties sur le territoire national. Cependant, on remarquera leur concentration particulière dans les centres urbains : outre Paris (qui, rappelons-le, rassemble à elle seule 32 % des effectifs), Lyon, Lille, Aix-Marseille, Toulouse, Grenoble, Bordeaux et Strasbourg. Ces onze académies (sur 25) rassemblent plus des deux tiers des effectifs (70 %).

Figure 1  
Situation au moment de l'enquête auprès des STS



**Remarques :**

Les jeunes au service militaire, poursuivant simultanément des études, ont été classés dans la rubrique *service militaire*, les sursitaires inactifs sur le point d'être appelés, parmi les *inactifs*.

Les jeunes déclarant être disponibles à la recherche d'un emploi et poursuivre des études ont été placés dans la rubrique *chômage*, par contre les inactifs poursuivant des études sont classés dans les *poursuites d'études*.

## II. – La situation des jeunes à l'issue des STS et les conditions d'accès à leur emploi.

Les enquêtes d'insertion de l'Observatoire E.V.A. permettent d'observer les jeunes issus de STS pendant la période transitoire correspondant au passage de la formation à la vie active (1).

Au moment de l'enquête, les jeunes issus de STS peuvent se trouver dans cinq situations différentes : emploi, poursuite d'études, chômage [PDRE (2)], service militaire, autres formes d'inactivité. Ces catégories ne sont pas exclusives les unes des autres, tout particulièrement pour les étudiants de STS qui poursuivent fréquemment des études parallèlement à l'exercice ou à la recherche d'un emploi.

Le processus d'insertion ne peut être correctement interprété sans replacer la situation observée dans son contexte dynamique qui n'est ni instantané, ni figé. Il doit être examiné en rapport avec :

- les diverses situations sur la période écoulée entre la sortie de STS et la date de l'enquête ;
- la stabilité de la situation décrite (nombreuses sont les situations transitoires ou d'attente) ;
- les modalités d'insertion.

L'analyse des situations observées doit tenir compte de certaines variables individuelles ou liées à la formation, qui stratifient la population étudiée en catégories suivant le sexe, l'âge, la région de formation ou d'origine, l'origine sociale, la spécialité de formation, l'obtention ou non du diplôme...

Il faut cependant souligner que, pour les hommes, la fréquence du service militaire à l'issue des études a pour conséquence première de limiter considérablement les situations d'emploi, rendant difficile une comparaison stricte des situations des hommes et des femmes.

### 1. LE PASSAGE A LA VIE ACTIVE EST MARQUÉ PAR L'IMPORTANCE DU SERVICE MILITAIRE POUR LES GARÇONS ET PLUS GÉNÉRALEMENT PAR LA FRÉQUENCE DES CHANGEMENTS DE SITUATION.

Sur 17 600 étudiants inscrits en deuxième année de STS en 1974-75, 11 000 déclaraient, en mars 1976, occuper ou être à la recherche d'un emploi, soit un taux d'entrée en activité de l'ordre de 62 %. Les autres se déclarant soit au service militaire (22 %), soit en poursuite d'études (13 %). A titre de comparaison, le taux d'activité, à la sortie des IUT, est d'environ 50 %.

En fait, la situation des garçons et des filles diffère considérablement : 50 % des garçons font leur service militaire et moins d'un tiers d'entre eux occupent un emploi tandis que plus des deux tiers des filles travaillent (fig. 1).

(1) Les enquêtes d'insertion enregistrent la situation des jeunes neuf mois après avoir quitté l'école, les enquêtes de cheminement quatre ans après celles-ci.

(2) PDRE : Population disponible à la recherche d'un emploi.

Mais la situation au moment de l'enquête ne rend compte elle-même que partiellement des événements intervenus entre la sortie de formation (juin 1975) et mars 1976. A titre d'illustration, on a mesuré pour chacune des situations en mars la fraction de la population ayant déjà travaillé.

**TABLEAU 2**  
**Part des jeunes ayant travaillé depuis la fin de formation**  
**et sans emploi à la date de l'enquête**  
**selon leur situation à cette date**

	Etudes à temps plein	Redoublement	Service militaire	Chômage + études	Chômage sans études	Autres inactifs	Total
Hommes.	16 %	1 %	22 %	44 %	56 %	50 %	23 %
Femmes.	20 %	3 %	—	38 %	58 %	37 %	32 %
Total . . . .	18 %	2 %	22 %	40 %	57 %	42 %	26 %

Le quart (pour les femmes presque le tiers) des jeunes non occupés en mars ont néanmoins travaillé depuis la sortie de formation.

On assiste ainsi à des mouvements croisés de l'emploi vers le chômage ou l'inactivité et inversement :

– parmi les anciens étudiants de STS ayant travaillé sur la période (66 % de la promotion), environ 18 % (36 % d'hommes et 10 % de femmes) ne travaillent plus à la date de l'enquête. Par ordre d'importance décroissante, ces mouvements s'expliquent par :

- les nombreux départs au service militaire dans les mois qui suivent la sortie de STS ;
- les situations d'emploi précaires : 8 % des jeunes ayant trouvé un emploi se retrouvent au chômage ou inactifs quelques mois après.

– parmi les anciens étudiants de STS n'ayant pas travaillé depuis leur sortie, on trouve :

- des jeunes partis au service militaire dès la fin de leurs études (70 % des hommes n'ayant jamais travaillé) ;
- des jeunes qui redoublent ou entreprennent une nouvelle formation (23 % des hommes, 59 % des femmes) ;
- enfin, des jeunes, qui sont au chômage depuis la fin de leurs études (4 % des hommes, 29 % des femmes).

La situation des jeunes occupant un emploi au moment de l'enquête semble s'être modifiée dans de nombreux cas : 25 % des hommes et 32 % des femmes ont changé au moins une fois d'employeur, 31 % se déclarent à la recherche d'un autre emploi et 33 % occupent des emplois non permanents (1).

Par ailleurs, près du quart des poursuites d'études est lié aux difficultés d'insertion ; 11 % de ces jeunes sont d'ailleurs simultanément demandeurs d'emploi :

**Attitude des étudiants de STS poursuivant des études :**

Auraient préféré trouver un emploi .....	21 %
Préfèrent poursuivre des études.....	54 %
Préférence non exprimée.....	25 %

(1) Emplois d'essai, contrats à durée déterminée, entreprises de travail temporaire.

## 2. LES DÉPARTS AU SERVICE NATIONAL, LES POURSUITES D'ÉTUDES ET LE CHÔMAGE SONT EN SITUATION D'INTERDÉPENDANCE.

### a. *L'âge et les poursuites d'études sont les deux déterminants des départs au service national*

La réglementation des sursis est prépondérante pour déterminer les départs au service national : les sursitaires sont en moyenne de 6 mois à 1 an plus jeunes que les appelés, eux-mêmes étant un peu moins âgés que les anciens étudiants des STS dégagés de leurs obligations militaires. Les diplômés partent plus fréquemment que les non-diplômés, ceux-ci préférant redoubler pour obtenir leur BTS.

Taux de départ au service militaire

Spécialité de formation	Diplômés	Non-diplômés
Tertiaire .....	50 %	42 %
Secondaire .....	55 %	45 %
Ensemble .....	54 %	44 %

Il semble également que les étudiants ayant suivi une spécialité secondaire, partent plus rapidement. Ceci s'expliquerait par la nécessité ressentie par les jeunes ayant une formation tertiaire de poursuivre leurs études au-delà du BTS, compte tenu de la concurrence avec ceux qui ont une formation générale de même niveau. Cette hypothèse se trouve étayée dans la mesure où ce sont les spécialités de formation à l'issue desquelles les poursuites d'études sont plus fréquentes, qui enregistrent les taux les plus bas de départ au service militaire.

On peut probablement interpréter de façon analogue le fait que les Parisiens partent moins vite au service militaire que les étudiants originaires de province (44 % contre 52 %) : ayant plus de possibilités d'entreprendre des études complémentaires sur place, ils retarderaient leur départ.

En règle générale, si les jeunes effectuent rapidement leur service militaire, c'est non seulement parce que leur sursis arrive à expiration et qu'il est difficile pour eux d'en obtenir le prolongement mais aussi parce que le fait d'avoir à accomplir leurs obligations militaires, constitue pour eux un handicap : ils trouvent plus difficilement que les autres un emploi stable qu'ils seraient susceptibles de reprendre après.

En effet, pour ceux d'entre eux qui sont sursitaires au moment de l'enquête (20 % des hommes), on constate des poursuites d'études (ou redoublements) très fréquents (3 à 4 fois plus que la moyenne), et un taux de chômage et d'inactivité également plus élevé. Pour ceux qui trouvent un emploi, ils sont fréquemment stagiaires ou vacataires et moins rémunérés que leurs camarades libérés des obligations militaires.

### b. *La majorité des étudiants qui poursuivent des études, le font pour acquérir une spécialisation.*

Cette prolongation des études a même parfois un objectif très précis à court terme lorsqu'ils déclarent préparer un concours de recrutement, par exemple (en particulier pour les étudiantes).

- Les redoublements sont peu nombreux (moins de 20 % des étudiants non-diplômés) : ils affectent également les différentes catégories sociales. Un peu plus fréquents chez les titulaires de baccalauréats techniques, ils sont peut-être un palliatif à des possibilités moins grandes de poursuites d'études. L'âge ne joue pas de rôle déterminant ici ; par contre, les hommes redoublent un peu plus souvent que les femmes et plus fréquemment dans les spécialités secondaires que dans les spécialités tertiaires. Pour les non-diplômés, les redoublements constituent la grosse majorité des poursuites d'études (plus de 56 %), les autres se reconvertisent à temps plein (14 %) ou entreprennent de nouvelles études tout en ayant un emploi (30 %), cherchant vraisemblablement par là à compenser le handicap que constitue pour eux l'échec au BTS.

- Trois caractéristiques principales marquent la population poursuivant des études :

- ce sont les étudiants d'origine plus aisée qui entreprennent le plus fréquemment de nouvelles études ;
- les étudiants diplômés poursuivent plus souvent des études que les non-diplômés (bien que la proportion de ces derniers ne soit pas négligeable) ;
- l'origine scolaire a une influence certaine sur les poursuites d'études. Elles sont en effet plus nombreuses chez les titulaires du baccalauréat général que chez ceux qui possèdent un baccalauréat ou un diplôme technique.

- Le type d'études entreprises après les STS est fonction à la fois de la nature des spécialités étudiées en STS (secondaires ou tertiaires) et de l'existence d'une activité salariée menée conjointement aux études. Ainsi, les hommes majoritaires dans les spécialités secondaires de STS, sont-ils majoritaires à l'entrée des écoles d'ingénieurs lorsqu'ils effectuent des études à temps plein, au CNAM lorsqu'ils exercent une activité salariée. Pour les femmes, les études à temps plein se font majoritairement à l'Université ou dans diverses institutions de langues (l'essentiel de la catégorie « autres établissements »). Les études de durée limitée (stages...) sont fréquemment organisées dans le cadre des entreprises ayant embauché les anciens étudiants de STS.

*c. Le chômage frappe sélectivement certaines spécialités de formation, mais révèle des situations diverses*

**L'étude du chômage permet avec l'examen des orientations postérieures au BTS (1) de dégager les conditions d'insertion des jeunes sortant du système éducatif**

L'interprétation des résultats doit cependant se faire avec prudence, les sorties différées de l'appareil de formation, les flux de départ au service militaire, devant être également pris en compte : le graphique 3 permet de comparer le taux de chômage (2) (axe horizontal) et le taux d'inactivité (axe vertical) des jeunes hommes issus des principaux groupes de spécialités de STS (3).

---

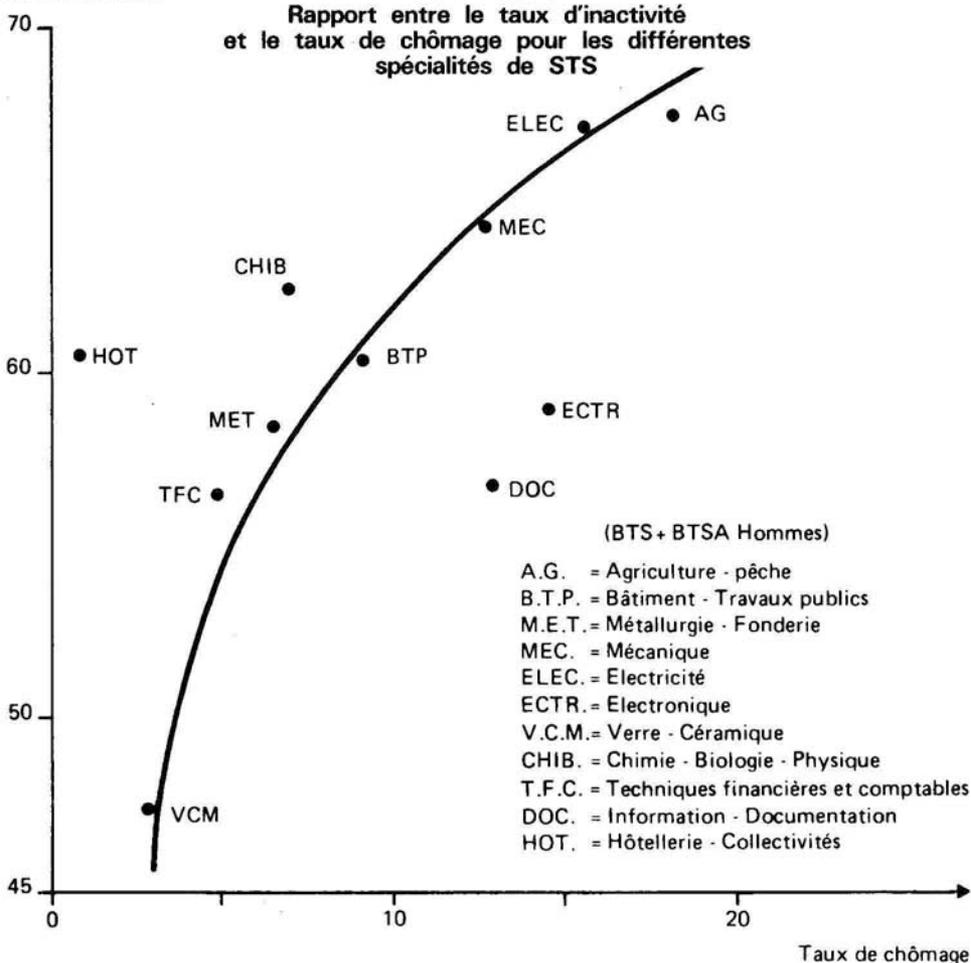
(1) Cette analyse est conduite dans le chapitre suivant.

(2) Rappelons que le taux de chômage = chômage/chômage + emploi

(3) On compte comme inactifs les jeunes au service national et les autres inactifs.

Taux d'inactivité

GRAPHIQUE 3  
Rapport entre le taux d'inactivité  
et le taux de chômage pour les différentes  
spécialités de STS



Le graphique 3 sur lequel chacune des spécialités est représentée par un point dont les coordonnées sont respectivement le taux de chômage et le taux d'inactivité montre que l'inactivité augmente avec le chômage, en particulier du fait de départs plus nombreux au service militaire. Dans ce cas, l'inactivité joue un rôle d'amortisseur en diminuant les écarts entre les taux de chômage des différentes spécialités.

La comparaison des taux de chômage masculin (13 %) et féminin (12 %) est donc rendue pratiquement impossible par les départs au service militaire (1). On peut en outre remarquer que le taux de chômage relativement plus faible des étudiants provient en partie du poids très important des femmes issues des sections de secrétariat qui subissent moins le chômage (10,5 % au lieu de 12,4 % en moyenne).

(1) Parmi les jeunes qui occupaient un emploi entre juin 75 et mars 76 et qui ne travaillent plus à la date de l'enquête, 14 % des hommes et 6,5 % des femmes sont au chômage.

Le chômage touche (1) pour moitié les jeunes ayant déjà travaillé et en quête d'un nouvel emploi et les jeunes recherchant un premier emploi. Aussi doit-on examiner dans un premier temps le volume total du chômage (taux de chômage), puis les difficultés d'insertion proprement dites (durée de recherche du premier emploi).

– Si l'on se place du point de vue du chômage global à la date de l'enquête, quelques spécialités manifestent des écarts significatifs (2) :

- **Pour les hommes** : les taux extrêmes correspondent aux formations du Bâtiment et des travaux publics ou du travail des métaux avec seulement 8 et 6 % de chômeurs, et à celles du commerce et de la distribution : 18 %.
- **Pour les femmes** : les techniques financières et comptables seulement 7 % et l'information et la documentation 28 %. On peut également signaler les techniques administratives et juridiques 19 % et le commerce et la distribution 20 %.
- **Les diplômés** connaissent le chômage un peu moins fréquemment (12 %) que les non-diplômés (17 %) Ceci doit être rapproché de la spécificité des secteurs et des emplois d'embauche dans lesquels les non-diplômés se trouvent localisés.

– Par contraste avec les taux de chômage, les durées moyennes de recherche du premier emploi sont sensiblement identiques pour la quasi-totalité des groupes de spécialités de formation.

Les temps de recherche sont dans l'ensemble réduits (3) : 1,5 mois aussi bien pour les hommes que pour les femmes, plus de la moitié des jeunes trouvant un emploi en moins d'un mois. Seules, certaines spécialités conduisent - pour les **étudiantes** - à des temps de recherche un peu plus longs : la chimie-biologie (4) le commerce et la distribution, l'information et la documentation (2 mois) les techniques administratives et juridiques (3 mois). On y retrouve certaines des spécialités dont le taux de chômage est plus élevé.

---

(1) Voir le tableau 2, page 20

(2) Pour les chiffres détaillés, voir « accès à l'emploi après une formation technique courte supérieure : DUT, BTS, BTSA », volume 1 des Tableaux de l'Observatoire E.V.A., la Documentation Française, Paris, décembre 1977.

(3) Dans le cas de la chimie-biologie le temps de recherche plus élevé est compensé par la fréquence nettement plus faible des retours sur le marché du travail après placement.

(4) Un nombre non négligeable de jeunes va quitter ces premiers emplois pour reprendre des études. Ces emplois « d'attente » sont en général moins longs à trouver et continuent à diminuer le temps recherche d'ensemble de quelques semaines (2 ou 3).

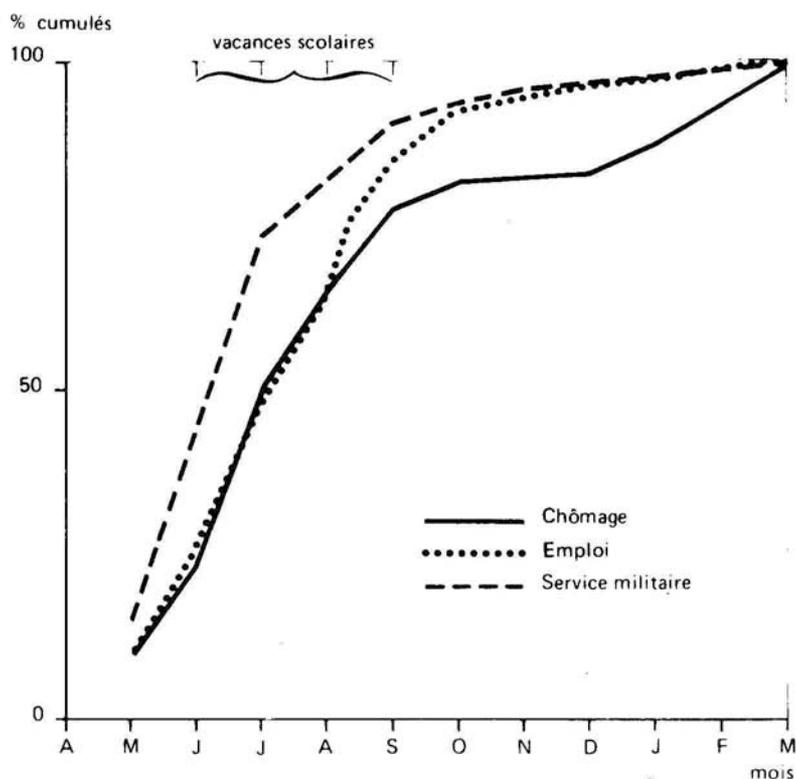
Le fait d'avoir obtenu le BTS ne semble pas avoir d'influence sur le temps de recherche d'un emploi : les étudiants diplômés cherchant aussi longtemps que leurs camarades non-diplômés, quel que soit leur secteur de formation.

Les étudiantes subissent des temps de recherche plus longs que les étudiants, elles sont moins nombreuses à être au chômage et pour celles qui ont encore un emploi en mars 1976, moins mobiles. Cette estimation est imputable, au moins en partie, à l'absence d'obligations militaires.

Enfin, la physionomie générale des dates d'entrée dans la vie active permet de renverser une idée communément admise : dans leur majorité, les anciens étudiants de STS ne se présentent pas sur le marché du travail en septembre : 25 % d'entre eux en juin, 50 % en juillet ont déjà entamé des recherches. Fin août 1975, 50 % des étudiants ayant eu un emploi sur la période de juin 1975/mars 1976 seront déjà embauchés. Quelques différences existent cependant : ce sont les catégories recherchant des emplois temporaires (avant service militaire ou reprise d'études) qui débutent leurs recherches plus tôt.

GRAPHIQUE 4

Date de début de recherche du premier emploi selon la situation (Hommes)



### 3. LES CONDITIONS D'INSERTION DIFFÈRENT SELON LE DIPLÔME ET LE SEXE, MAIS AUSSI SELON QU'IL S'AGIT OU NON DU PREMIER EMPLOI

*a. Les changements d'emploi dans les premiers mois de vie active affectent particulièrement les femmes diplômées de certaines spécialités tertiaires (1)*

Les deux tiers, environ, des emplois observés huit mois après la sortie de STS sont des premiers emplois : 25 % des étudiants, 30 % des étudiantes ont donc changé au moins une fois d'emploi, moins d'un an après leur sortie de formation.

Ce résultat, global, est d'autant moins négligeable que cette proportion varie fortement selon les spécialités de formation : cette première mobilité professionnelle affecte plus particulièrement les étudiantes diplômées ayant suivi une formation tertiaire.

**TABLEAU 3**  
**Part des actifs ayant changé au moins une fois d'emploi**  
**entre leur sortie de STS (juin 1975) et mars 1976,**  
**pour quelques spécialités**

Spécialités	Hommes	Femmes
SECRETARIAT.....		36 %
COMMERCE.....	34 %	35 %
INFORMATION, DOCUMENTATION	26 %	40 %
TOTAL (toutes spécialités) .....	25 %	32 %

Ce phénomène de mobilité est lié non à des caractéristiques individuelles mais à la nature des emplois auxquels conduisent ces formations. Les jeunes ayant déjà occupé un emploi avant mars 1976, ont des emplois ultérieurs plus fréquemment précaires (travail saisonnier, remplacements, travail temporaire) que les jeunes qui, en mars 1976, occupent toujours leur premier emploi. Quelle que soit d'ailleurs la nature (précaire ou non) des emplois ultérieurs, leurs possesseurs sont plus nombreux à rechercher un nouvel emploi que les titulaires d'un premier emploi.

**TABLEAU 4**  
**Proportion d'actifs en mars 1976 et désirant changer d'emploi**

	Actifs considérant leur emploi « stable »	Total des actifs ayant un emploi
Actifs ayant changé d'employeur .....	Hommes 21 % Femmes 45 %	37 % 76 %
Actifs à leur premier emploi.....	Hommes 25 % Femmes 35 %	30 % 45 %

\* **Lecture du tableau** : exemple 21 % des hommes ayant changé d'employeur entre juin 75 et mars 76 et considérant leur emploi actuel comme étant stable, désirent en changer.

(1) Il est difficile, compte tenu des nombreux départs au service militaire, d'apprécier ces mouvements chez les hommes.

*b. Les procédures utilisées pour trouver un emploi reflètent la diversité des rapports concrets entre les sections de techniciens supérieurs et le monde du travail*

Comme à d'autres niveaux de formation, les jeunes déclarent le plus souvent avoir trouvé un emploi par relations ou démarches personnelles (50 %). L'influence des relations entre les établissements de formation et les entreprises n'est toutefois pas négligeable : 13 % des emplois à la suite d'un stage scolaire (1), 9 % des placements par l'intermédiaire de l'établissement d'enseignement.

Toutefois, la procédure utilisée diffère pour les emplois ultérieurs. L'influence des établissements de formation, entre autres, est nettement moins importante au-delà du premier emploi : 10 % seulement des élèves y font alors référence.

Pour certaines spécialités féminines, le placement par l'école occupe une place encore plus importante : la chimie-biologie (19 %), les techniciens administratifs et juridiques (19 %) ; la santé et les services sociaux (16 %). Par contre, il est très peu développé pour les jeunes sortant de la section commerce et distribution (3 %), des techniques financières et comptables (5 %) et pour les hommes ayant suivi une formation en électricité (4 %).

Les stages scolaires constituent une voie d'accès à l'emploi quasi-inexistante à la sortie des formations industrielles. Pour les hommes, c'est une procédure qui n'est utilisée que par les étudiants du Bâtiment et du génie civil (14 %). Pour les femmes, c'est une voie d'accès non négligeable à la sortie des sections de techniques financières et comptables (12 %) et du secrétariat (14 %). Compte tenu du volume de cette dernière formation, ce sont 700 jeunes filles qui trouvent un emploi de cette façon chaque année.

TABLEAU 5

**Importance du stage scolaire pour les diplômées et non-diplômées ayant des emplois tertiaires**

Emplois tertiaires	Diplômées	Non-diplômées
Cadres moyens (administration, banques).....	10 %	15 %
Secrétaires.....	12 %	18 %
Comptables.....	16 %	23 %
Employées qualifiées (administration)	18 %	23 %
Rappel ensemble des emplois tertiaires (femmes).....	10 %	16 %
Rappel ensemble des emplois tertiaires (hommes).....	7 %	5 %

Cependant, le rôle du stage scolaire est nettement plus marqué pour les non-diplômées que pour les diplômées. Compte tenu du lien entre niveau de rémunération et possession du diplôme, il apparaît que le stage scolaire peut jouer pour l'employeur un rôle de mise à l'essai lui permettant de s'assurer au moindre risque et au moindre coût un personnel qualifié.

(1) Stage effectué au cours de la dernière année de formation.

**70 % des anciens étudiants de STS à la recherche d'un emploi étaient inscrits à l'ANPE au moment de l'enquête** : ces inscriptions sont plus fréquentes chez les hommes non-diplômés, l'enquête ne donne pas les raisons de non-inscription, cependant la moitié de celles-ci proviennent de chômeurs récents, déclarant avoir commencé leurs recherches depuis moins d'un mois. Malgré cette inscription massive, moins de 7 % des étudiants déclarent avoir trouvé un emploi par le canal de l'Agence ; une seule exception : les étudiants d'électronique (11 %).

### III. - Les conditions d'emploi à l'issue des STS

Pour bon nombre des principaux emplois (selon les spécialités de formation d'origine de leurs titulaires et les secteurs d'embauche), on ne peut parler que d'une influence indirecte de la formation sur le salaire, par l'intermédiaire des débouchés que procurent ces formations.

- Certains emplois sont, en effet, des débouchés spécifiques d'une formation : ceux de techniciens de la chimie, techniciens des industries agro-alimentaires, laborantins, secrétaires... par exemple.

- Pour d'autres à l'intitulé trop vague, les disparités de salaire reflètent plutôt des différences dans la nature des emplois occupés : ouvriers, employés non-qualifiés, employés qualifiés administratifs.

- Pour certains emplois enfin, des différences de rémunération ne révèlent que des différences dans les conditions d'activité (horaire de travail, statut de l'individu...) : ceux d'instituteurs et de professeurs par exemple.

Seules, quelques catégories d'emplois assez importantes, correspondant de façon plus spécifique à deux ou trois formations, seront examinées ici. Ce sont :

- les techniciens du BTP
- les techniciens de la mécanique
- les techniciens de l'électricité
- les dessinateurs
- les cadres moyens des banques.

#### 1. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES EMPLOIS D'INSERTION DES STS : L'IMPORTANCE DU SECTEUR TERTIAIRE (COMMERCE, SERVICES, ENSEIGNEMENT) ET LE RÔLE JOUÉ PAR L'OBTENTION DU DIPLÔME.

Avant toute autre considération concernant les emplois des jeunes issus des STS, il faut souligner qu'il s'agit de l'emploi occupé **neuf mois** après la sortie d'études ; le paragraphe précédent a bien montré à quel point cette situation n'est qu'un **point de passage** (1). **Pour les hommes** particulièrement, la description ne concerne que les actifs occupés et exclut donc un homme sur deux qui se trouve au service national (2). **C'est dire que pour ceux-ci les éléments fournis ne doivent être considérés que comme de premières indications.**

Les sections de techniciens supérieurs présentent d'autre part une grande variété : en 1976, près de trente spécialités différentes comportaient des effectifs inscrits en dernière année de formation, supérieurs à 100 personnes. Chacune de ces spécialités, fortement orientée vers une activité professionnelle précise, conditionne assez largement le devenir de ses élèves. Comment parler des BTS en général en confondant des formations aussi diverses que le BTS « Bureau d'études de construction mécanique », celui de « Secrétariat » ou de « Comptabilité et gestion

(1) Les enquêtes de cheminement (la première de ce type concernant les BTS aura lieu en mars 1981) permettront de dépasser le caractère transitoire de la situation professionnelle à l'insertion.

(2) Rappelons qu'un actif masculin occupé sur cinq est sursitaire, ce qui n'est pas sans influencer les caractéristiques de sa situation professionnelle.

d'entreprise », toutes ces spécialités comportant près ou plus de 1 000 élèves par promotion ?

Cette relation étroite entre spécialité et emploi, néanmoins médiatisée par le diplôme et le sexe, fera l'objet du paragraphe qui suit ; avant de s'engager dans cette analyse détaillée, il a cependant paru nécessaire de tenter de dessiner les principales caractéristiques professionnelles des jeunes issus des STS. Par nature, cette description reste quelque peu abstraite, elle fournit néanmoins le cadre dans lequel viendra s'inscrire l'analyse par spécialité.

*a. Pour clarifier la description, il faut distinguer trois catégories principales d'étudiants sortant de STS*

*– Les hommes issus des formations industrielles.*

Un étudiant sur deux, issu d'une formation industrielle, travaille dans une entreprise du secteur industriel au sens large (y compris l'énergie et les télécommunications). Parmi ceux-ci, plus de la moitié sont concentrés dans le secteur des biens d'équipement (constructions mécanique, automobile, aéronautique, navale, électricité et électronique). En dehors de ces secteurs, 9 % des étudiants sont employés dans le Bâtiment et les travaux publics, 6 % dans le commerce. Plus de 50 % d'entre eux sont techniciens, 19 % cadres moyens (en fait, pour l'essentiel, il s'agit d'enseignants) et 11 % ouvriers qualifiés.

*– Les hommes issus des formations tertiaires*

Ils sont assez largement distribués entre les secteurs : 26 % dans l'industrie et le BTP, 11 % dans le commerce, 15 % dans les services rendus aux ménages (hôtellerie, garages, santé, spectacles, etc.), 15 % dans ceux rendus aux entreprises (bureaux d'études, juristes, comptables). Près de la moitié d'entre eux sont cadres moyens (dont 12 % d'enseignants), 16 % sont employés qualifiés et 13 % techniciens.

*– Les femmes issues des formations tertiaires*

Leur répartition par secteur d'activité est voisine de celle des hommes. On notera cependant l'importance des administrations (13 %). Plus de la moitié d'entre elles sont employées qualifiées : en fait, 45 % sont employées qualifiées de secrétariat ; 35 % seulement sont cadres moyens (dont près de 14 % sont enseignantes). Au total, 25 % sont occupées dans le secteur public.

Ces répartitions appellent plusieurs remarques :

*– Le cas des étudiantes issues d'une formation industrielle (900 personnes environ) n'a pas été évoqué : près des trois quarts d'entre elles ont suivi une STS de chimie-biologie (chimie, analyse biologique, biochimie, diététique) et sont techniciennes de la chimie, des industries agro-alimentaires ou laboratoires, 40 % d'entre elles sont employées dans le secteur public. **A cette exception près, la quasi-totalité des emplois de technicien sont occupés par les hommes issus des formations industrielles.***

L'étude de la répartition de la population par service précise ces résultats. Les hommes travaillent plus fréquemment dans les services liés à la production ou à

la fabrication, y compris lorsqu'ils viennent des spécialités à forte participation féminine telles que la chimie-biologie à l'issue de laquelle la majeure partie des femmes occupent un emploi dans les services sociaux et médicaux. C'est d'ailleurs le service qui recrute le plus de femmes, alors qu'elles sont sous-représentées dans les services d'études et de recherche.

- 15 % des jeunes issus de BTS occupent, neuf mois après leur sortie, des emplois d'enseignant : cette proportion est rarement inférieure à 10 % - quelle que soit la spécialité - pour les hommes, aussi bien que pour les femmes, elle atteint parfois des valeurs beaucoup plus élevées : 23 % en métallurgie - fonderie, 21 % en mécanique ou en électricité et même 72 % pour le BTS d'économie sociale et familiale. L'évolution future des étudiants occupant ces emplois reste à observer : certains peuvent être considérés comme des emplois d'attente ; pour d'autres, au contraire, il s'agit du début d'une carrière d'enseignant, essentiellement dans l'enseignement technique. **Le renouvellement du corps enseignant constitue donc un débouché non négligeable des BTS**, comme des IUT et plus largement de l'enseignement supérieur.

*b. Mais les caractéristiques d'emploi diffèrent sensiblement pour les diplômés et les non-diplômés, aussi bien pour les hommes que pour les femmes : les diplômés occupent, plus souvent que les non-diplômés, les emplois les plus qualifiés. Cet écart est aussi sensible pour les formations industrielles que pour les formations tertiaires.*

● Ainsi, pour les débouchés des formations industrielles, les non-diplômés ont un accès plus difficile aux emplois de technicien, quelle que soit la spécialité de formation ou la catégorie de technicien.

TABLEAU 6

Proportion d'étudiants dans quelques catégories d'emplois de technicien, selon leur spécialité de formation et la possession ou non du BTS

Etudiants issus des STS de :	Diplômés	Non-diplômés
Bâtiment-Travaux publics .....	54 %	37 %
Mécanique.....	29 %	12 %
Electricité.....	31 %	23 %
Electronique .....	75 %	51 %

Seule exception, la part croissante des techniciens de la chimie (+ 32 %) chez les non-diplômés des STS chimie.

Les emplois d'ouvrier sont surtout occupés par les jeunes formés dans les spécialités de l'électricité et de l'électronique (respectivement 23 % et 21 % de non-diplômés OQ, ONQ ou manœuvres).

On peut également observer que les non-diplômés accèdent plus fréquemment aux emplois de dessinateur (BTP : 14 à 21 % ; électricité : 9 à 17 % ; métallurgie-fonderie : 18 à 75 %...).

Les emplois d'enseignant sont plus fréquemment occupés par des diplômés (BTP : 7 % d'enseignants parmi les diplômés de cette spécialité contre 4 % de non-

diplômés ; métallurgie : 26 % contre 20 % ; mécanique : 22 % contre 19 % ;  
électricité : 27 % contre 13 %).

● **Pour les formations tertiaires**, la situation est similaire. Deux spécialités sont particulièrement concernées : les BTS de comptabilité et de secrétariat. Dans ces deux spécialités, les jeunes se trouvent répartis entre des emplois de cadre moyen (secrétariat de direction ou multilingue et comptable) et des emplois qualifiés (secrétaire sténo-dactylographe - aide-comptable). Or la possession ou non du diplôme transforme profondément les fréquences d'accès à ces emplois.

	Diplômés	Non-diplômés
Etudiantes issues des STS de secrétariat :		
Secrétaire de direction.....	20 %	12 %
Secrétaire sténo-dactylographe.....	55 %	65 %
Etudiants (es) issus des STS de comptabilité :		
Comptable.....	53 %	40 %
Aide-comptable.....	13 %	22 %

Ainsi, l'absence de diplôme diminue les chances d'accès aux emplois de comptable et rend encore plus improbable l'accès à un emploi de secrétariat de direction. L'écart est encore plus perceptible à partir de l'examen de la composition d'un emploi d'accès : seulement 17 % des jeunes filles secrétaires de direction et 28 % des comptables sont non-diplômés.

## 2. LA RELATION FORMATION-EMPLOI À LA SORTIE DES SECTIONS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS : EMPLOIS SPÉCIFIQUES ET EMPLOIS TRANSVERSAUX.

Pour chaque spécialité de formation, il est possible de distinguer (1) :

- **des emplois spécifiques** : ils représentent une part importante des débouchés de la spécialité et réciproquement la spécialité est une source majeure de recrutement dans ces emplois au niveau BTS ;
- **des emplois transversaux** qui sont le débouché commun de plusieurs spécialités.

Il faut souligner qu'un emploi peut être spécifique d'une spécialité sans pour cela n'être alimenté que par cette spécialité. Certaines catégories d'emploi peuvent ainsi être à la fois alimentées de façon spécifique par une formation et être considérées comme transversales dans la mesure où elles représentent un débouché non-négligeable pour plusieurs autres spécialités. Il en est ainsi pour les emplois qualifiés de secrétariat à l'égard des sections de secrétariat de direction et de secrétariat trilingue alors que ces mêmes emplois représentent un débouché non-négligeable (respectivement 5 et 9 %) à l'issue des sections de commerce-distribution et du tourisme.

(1) La composition de ces spécialités figure dans les fiches synthétiques qui constituent la deuxième partie de ce cahier. La représentation graphique de la distribution des emplois par spécialité est également reportée dans ces fiches synthétiques.

L'étude des emplois par spécialité sera complétée par la prise en compte de l'opinion exprimée par les jeunes sur la relation entre leur formation et leur emploi (1).

Certaines spécialités de formation, compte tenu en particulier de l'importance de la proportion d'hommes au service militaire et des faibles effectifs qu'elles représentent, ne sont pas prises en compte ci-dessous. Seules, les spécialités de formation aux effectifs suffisamment importants, font l'objet d'une étude particulière.

#### A. Pour la plupart des spécialités, il existe des emplois spécifiques

– **Les techniciens du BTP** (appellation qui regroupe les surveillants de travaux, chefs de chantier, géomètres, métreurs) sont les emplois spécifiques des formations **BTP/Génie civil**. **Les emplois de dessinateur**, quoique de manière moins marquée, peuvent également être considérés, pour partie d'entre eux, comme des emplois spécifiques : si, sur 100 anciens élèves des STS du BTP, 17 exercent un emploi de dessinateur, la moitié seulement peut être considérée comme dessinateur en Bâtiment, stricto sensu. On a déjà souligné l'accès plus important des non-diplômés aux emplois de dessinateur, aux dépens des emplois de technicien du BTP (géomètres, arpenteurs...) ou technico-commerciaux.

La totalité des jeunes occupés dans ces emplois, qu'ils soient dessinateurs ou techniciens, considèrent ceux-ci comme « en relation » avec leur formation : les emplois « sans relation » sont peu nombreux et occupés par des non-diplômés (ouvriers, employés non-qualifiés).

– A la différence du groupe de spécialités précédent, il ne semble pas qu'il y ait de débouché spécifique à l'issue des spécialités **métallurgie-fonderie** mais que la formation ouvre des possibilités d'embauche dans trois directions : emplois d'enseignant, de technicien et de dessinateur. Il semble y avoir une légère prépondérance des emplois d'enseignant chez les diplômés : 26 % des diplômés sont enseignants contre 20 % des non-diplômés ; à l'inverse les emplois de dessinateur occupent un tiers de non-diplômés actifs contre moins de 20 % des diplômés. Les emplois d'ouvrier qui représentent plus de 10 % des emplois des diplômés, appartiennent pour moitié aux secteurs de la métallurgie et de la fonderie. Ils sont néanmoins considérés par leurs titulaires comme étant sans relation avec leur formation.

L'importance des débouchés d'enseignant n'est pas imputable aux situations, déjà décrites, « d'emploi + études » (38 % d'enseignants en « emploi + études », 32 % en emploi) mais doit être plutôt rapprochée de l'absence de débouchés spécifiques.

(1) Cette opinion est recueillie par une question portant à la fois sur la relation de niveau et de spécialité entre la formation et l'emploi. Cette question était libellée comme suit :

- Pensez-vous que votre emploi est en relation :
- avec le niveau de formation  tout à fait  à peu près  pas du tout
- avec votre spécialité de formation  tout à fait  à peu près  pas du tout

Par croisement de ce qui constitue en fait deux échelles d'opinion, nous obtenons neuf possibilités, dont six seront regroupées en deux catégories :

- les opinions sur une relation positive entre formation et emploi, permettant de déterminer les emplois « en relation » : ce sont tous les emplois pour lesquels l'opinion émise correspond aux deux items « tout à fait » et « à peu près » en niveau et en spécialité ;
- les opinions sur une relation négative entre formation et emploi, permettant de déterminer les « sans relation » : ce sont tous les emplois pour lesquels l'opinion est entièrement défavorable « pas du tout » en spécialité et niveau. Ces deux catégories représentent ce que l'on pourrait appeler une interprétation large de la relation et étroite de l'absence de relation. En tout état de cause, elles ne permettent qu'un éclairage complémentaire et ne sauraient en elles-mêmes suffire à l'étude des emplois.

– La composition du **groupe mécanique**, dominée par la préparation aux BTS de bureau d'études en construction mécanique (35 %) et de fabrication mécanique (40 %), est un des éléments qui expliquent l'importance des emplois de **dessinateur** (31 % des emplois de diplômés, 37 % des non-diplômés). La diversité des spécialités de formation explique par ailleurs le nombre de catégories de techniciens (1). La tendance – qui n'est pas propre à la mécanique – des non-diplômés à être embauchés de préférence sur des postes de dessinateur plutôt que de technicien, reflète un déclassement à l'embauche des non-diplômés : en effet, la rémunération des dessinateurs est plus faible (–200 Francs) que celle des techniciens.

Les emplois d'enseignant et d'ouvrier – occupés à peu près également par des diplômés et par des non-diplômés – sont beaucoup plus souvent considérés « sans relation » par ces derniers (70 % des enseignants issus de mécanique et non-diplômés considèrent leur emploi « sans relation », contre 88 % des diplômés...) : une même appellation peut recouvrir des réalités fort différentes, l'hétérogénéité même de la catégorie « enseignants » (primaire et technique court) ne permettant pas d'expliquer de façon plus approfondie les résultats.

– Des remarques similaires peuvent être faites pour ce qui concerne les emplois à l'issue des STS d'**électricité** : la probabilité pour un diplômé d'accéder à un emploi de technicien est plus forte que pour un non-diplômé (31 % contre 23 %). De manière générale, les emplois de dessinateur (proportionnellement deux fois plus nombreux chez les diplômés) sont fréquemment considérés par les étudiants comme sans relation avec la formation : diplômé ou non, un étudiant sur deux les considère ainsi.

L'importance des emplois d'enseignant (plus d'un étudiant diplômé sur quatre) n'est due qu'en partie aux situations mixtes d'emploi parallèle aux études des diplômés : ces emplois peuvent être considérés comme emplois transversaux aussi bien pour les non-diplômés que les diplômés : comme nous l'avons souligné précédemment, ils représentent un débouché non négligeable à l'issue des sections de techniciens supérieurs.

– La différence des structures d'emplois occupés respectivement par les diplômés et les non-diplômés de la section **électronique** (une seule spécialité dans ce groupe, plus de 900 inscrits en seconde année en 1974-75), se manifeste dans les salaires moyens des uns et des autres ; les diplômés ayant un salaire moyen (tous emplois confondus) de 15 % supérieur à celui des non-diplômés : les trois quarts des diplômés sont embauchés comme agents techniques de l'électronique (un non-diplômé sur deux). La proportion relativement forte d'emplois d'ouvrier chez les non-diplômés (21 %) correspond à une assez grande variété de situations concrètes avec cependant une prédominance (8 %) des emplois d'électricien, monteur de lignes ou autres emplois qualifiés de l'électronique. Il convient de noter le faible nombre d'emplois d'enseignant, puisque sept ont été recensés sur les 210 situations d'emploi observées.

– La dénomination « **verre - céramique** » recouvre en fait principalement la section « opticien - lunetier » qui, à elle seule, représente 95 % des effectifs de ce groupe de spécialités. Diplômés ou non, les anciens étudiants accèdent majoritairement à deux groupes d'emplois : **employés qualifiés du commerce** (60 % des diplômés, 35 % des non-diplômés) et **ouvriers du verre** (24 % des diplômés, 35 % des

---

(1) AT de mécanique, AT commerciaux, de l'organisation du travail...

non-diplômés). Le handicap que représente l'absence de diplôme, se manifeste par l'importance des emplois non-qualifiés (30 %), spécifiques des non-diplômés. Sur les 109 situations d'emploi observées, toutes sont considérées comme en relation avec la formation reçue aussi bien par les diplômés que par les non-diplômés.

– La composition du groupe de spécialités **chimie-biologie** (1) est sans aucun doute à l'origine de la diversité relative des emplois d'accès, puisque trois types d'emplois sont spécifiques aux diplômés : les emplois de technicien de la chimie (32 %), des industries agro-alimentaires (27 %), les laborantins (28 %). Pour les non-diplômés, l'accès à l'emploi de technicien des industries agro-alimentaires semble très difficile (1 sur 50 situations d'emploi).

Les emplois de laborantin regroupent en fait essentiellement des emplois d'aide de laboratoire : les non-diplômés sont proportionnellement deux fois plus nombreux à juger ces emplois sans relation avec les études suivies. Il n'y a que très peu d'emplois d'enseignants à l'issue de ces spécialités (< 3 %).

– Formation essentiellement féminine, les sections **d'assistants (es) d'ingénieurs** (2) ont pour débouché les emplois « d'assistant technique d'ingénieur ». Il faut toutefois noter qu'ils ne représentent que 20 % de l'ensemble des situations d'emplois observées. En fait, 50 % sont des emplois de technicien, répartis dans divers secteurs (biens d'équipement, BTP, services). Les emplois tertiaires (cadres moyens, employés de bureau, secrétaires) occupés par des diplômés sont ressentis le plus souvent comme étant sans relation avec la formation reçue.

– Les emplois qualifiés de secrétariat sont le débouché spécifique des sections de **secrétariat** aussi bien pour les diplômées que les non-diplômées. L'hétérogénéité de cette catégorie d'emploi ne permet pas de juger du niveau de l'emploi offert, les STS de secrétariat de direction et de secrétariat trilingue préparant en fait à des emplois plus qualifiés (secrétaires de direction et secrétaires trilingues) mais leur accès demeure limité et les diplômées y sont préférées : 22 % des diplômées accèdent à ces emplois contre 14 % des non-diplômées. L'importance des emplois qualifiés de secrétariat (53 % des diplômées, 60 % des non-diplômées) peut être révélatrice de l'existence d'un contingent d'emplois de secrétariat pour lequel les secrétaires de direction et les secrétaires trilingues sont sur-qualifiées. Ceci peut être confirmé par l'examen des emplois de secrétariat considérés sans relation avec la formation reçue : ce sont les diplômées qui se déclarent le plus souvent insatisfaites (26 % contre 17 % des non-diplômées).

– Le phénomène est analogue pour les emplois occupés à l'issue des sections de comptabilité et gestion d'entreprise, qui composent à elles seules le groupe « **techniques financières et comptables** » et dont les emplois de comptable constituent le débouché spécifique. L'accès, un peu moins fréquent, des non-diplômés aux emplois de comptable (46 % contre 62 % des diplômés) est en quelque sorte compensé par un accès plus large à la catégorie des aides-comptables ; les non-diplômés sont également deux fois plus nombreux à occuper un emploi d'enseignant, bien que pour la moitié d'entre eux, il s'agisse d'emplois sans relation avec la formation.

– Il n'y a pas, à proprement parler, d'emplois qui soient spécifiques à l'issue des sections de **commerce-distribution**, qu'il s'agisse des diplômés ou des non-diplômés.

---

(1) Voir en deuxième partie.

(2) Elles forment la totalité du groupe « techniques administratives et juridiques ».

més : les techniciens du commerce et de l'hôtellerie ne représentent qu'un emploi sur cinq, soit autant que les emplois qualifiés administratifs (20 % des emplois des diplômés).

Cette diversité d'emplois d'accès semble confirmer l'existence de difficultés d'insertion : taux de chômage et temps de recherche sont plus élevés dans cette spécialité que dans l'ensemble des STS et la moitié des emplois occupés sont jugés sans relation avec la formation.

- Il en est de même en ce qui concerne les sections de **technicien du tourisme** qui représentent l'essentiel (83 %) du groupe information - documentation : diplômés et non-diplômés accèdent à une gamme d'emplois de bureau qualifiés, de secrétariat, administratifs dont le poids est supérieur aux seuls emplois de technicien de l'hôtellerie ; les diplômés sont aussi nombreux à occuper des emplois non-qualifiés (20 %) que des emplois de technicien (21 %). De manière générale, c'est un emploi sur deux qui est considéré comme sans relation avec la formation reçue par son titulaire.

- Les débouchés des STS d'économie sociale et familiale (90 % du groupe **santé - services sociaux**) sont très spécifiques puisque leur totalité correspond à des postes d'enseignant de cette catégorie dans les établissements d'enseignement technique : il n'y a pas de différence de situation d'emploi entre diplômés et non-diplômés et tous les emplois sont considérés comme en relation avec la formation reçue.

**En règle générale**, l'obtention du BTS accroît la probabilité d'être embauché sur des emplois de technicien (formations industrielles) ou de cadre moyen (formations tertiaires). Les non-diplômés accèdent plus fréquemment mais non exclusivement, nous l'avons vu, soit à des emplois de dessinateur et d'ouvrier à l'issue des formations industrielles, soit à des emplois de bureau, administratifs, qualifiés ou non, à l'issue des formations tertiaires. Cette distinction entre emplois spécifiques et emplois transversaux n'est pas purement formelle, comme le montre son incidence sur les salaires : les emplois spécifiques s'accompagnent de rémunérations moyennes supérieures aux autres.

## **B. L'accès aux emplois transversaux semble, sauf dans le cas des dessinateurs, l'indice d'une sous-utilisation de la formation reçue.**

Les quatre catégories d'emplois transversaux retenues ne sont pas équivalentes ; les emplois de dessinateur ont des caractéristiques de salaire, de distribution dans les secteurs et les services, comparables à celles des emplois spécifiques. Néanmoins, parce qu'ils constituent un débouché non-négligeable à l'issue de plusieurs spécialités de formation, ils ont été considérés comme transversaux.

### **- Les emplois de dessinateur**

Sur les quelque 350 emplois de dessinateurs repérés dans l'enquête, une majorité (55 %) est occupée par des étudiants des sections de mécanique, un tiers par des étudiants originaires de STS industrielles (électricité, BTP, métallurgie). Il s'agit donc d'un emploi essentiellement alimenté par les spécialités secondaires ; un emploi sur dix est occupé par des étudiantes ayant reçu une formation d'assistante d'ingénieur ou d'arts appliqués. Mais la part respectivement occupée par les étudiants des diverses spécialités dans les emplois de dessinateur ne rend pas compte de l'importance du débouché à l'issue de ces spécialités : si les étudiants issus

de la formation métallurgie - fonderie ne représentent que 7 % des dessinateurs, ces mêmes emplois n'en demeurent pas moins un débouché principal de la spécialité (22 % des emplois).

<b>Sur 100 dessinateurs</b>	<b>55 proviennent des STS de mécanique (32 %)*</b>
	13 des STS d'électricité (16 %)
	9 des BTP (18 %)
	7 de la section métallurgie-fonderie (22 %)
	5 des techniques administratives et juridiques (10 %)
	5 des arts appliqués (26 %)
	1 de plomberie-chauffage (55 %)
	5 d'autres spécialités

\* Ils représentent 32 % des débouchés de la spécialité.

Les différences de formation des titulaires des emplois de dessinateur ne semblent pas avoir de conséquences sur les caractéristiques mêmes de ces emplois.

Les trois quarts des dessinateurs sont affectés dans des services d'études et de recherches, quelles que soient les spécialités d'origine, que les étudiants soient diplômés ou non. Les non-diplômés ont en général un salaire inférieur à celui des diplômés et sont plus fréquemment recrutés par les petites entreprises, mais il s'agit là d'un phénomène plus général et qui ne concerne pas les seuls dessinateurs. Le salaire des diplômés ayant un emploi de dessinateur est en moyenne supérieur au salaire de l'ensemble des diplômés de la spécialité, mais néanmoins inférieur à celui des emplois de technicien. La répartition des dessinateurs dans les différents secteurs d'activité est comparable, en structure, à celle de l'ensemble des emplois avec, en particulier, une plus grande probabilité pour un diplômé d'être embauché dans la construction mécanique et pour un non-diplômé dans le secteur des services aux entreprises ou l'administration.

Les emplois de dessinateur sont, à l'inverse des autres emplois transversaux, fréquemment considérés (70 %) par les diplômés comme en relation avec la formation reçue.

- **Les emplois qualifiés administratifs** sont en majeure partie occupés par des anciennes étudiantes de STS de secrétariat (63 %), tout en ne représentant qu'une faible part (7 %) des débouchés de ces sections.

Les emplois qualifiés administratifs constituent en revanche un débouché non négligeable pour les sections de l'information et de documentation (26 %), du commerce et de la distribution (15 %), accessoirement des techniques financières et comptables (3 %) et des assistantes d'ingénieurs (3 %).

Les caractéristiques de l'emploi varient-elles selon la formation de leurs titulaires ? Il ne semble pas qu'il y ait d'exclusivité quant à l'affectation dans les différents services (commerciaux, administratifs, juridiques et financiers). En fait, la distinction dépend de la possession ou non du diplôme, l'embauche des non-diplômés s'effectuant de manière privilégiée dans les entreprises de petite taille et dans les services sociaux et médicaux - essentiellement à l'issue des sections de secrétariat : ce sont l'administration et l'enseignement qui embauchent la plus grande part des non-diplômés (40 % contre 20 % de diplômés) alors que les secteurs industriels (essen-

tiellement biens d'équipement et biens de consommation) n'ont embauché aucun non-diplômé et 7 % des diplômés.

La formation d'origine plus variée des employés qualifiés administratifs, la diversité des secteurs d'embauche et des affectations dans les services peuvent expliquer les différences notables observées dans les salaires moyens, aussi bien chez les non-diplômés que chez les diplômés.

Les emplois qualifiés administratifs paraissent être moins spécifiques d'une formation que ne le sont, par exemple, les emplois qualifiés de secrétariat (97 % de ces emplois étant occupés par des étudiantes issues des spécialités du secrétariat). Ces emplois administratifs ne correspondent d'ailleurs pas pour la majeure partie des étudiants, quelle que soit leur spécialité d'origine, à la formation qu'ils ont reçue.

<b>Sur 100 employés qualifiés administratifs</b>	<b>63 proviennent des STS de secrétariat (7 %)*</b> 16 des STS d'information-documentation (26 %) 9 des STS de commerce-distribution (15 %) 6 des STS de techniques financières et comptables (4 %) 3 des STS de techniques administratives et juridiques (3 %) 4 des STS des autres spécialités
--	---

\* Ils représentent 7 % des débouchés de la spécialité.

– **Les emplois non-qualifiés administratifs** présentent les mêmes caractéristiques que les emplois précédents. Si, pour la moitié d'entre eux, ils sont occupés par des étudiantes issues des sections de secrétariat (52 %), nombreuses sont les formations pour lesquelles ils constituent un débouché, d'importance d'ailleurs variable.

<b>Sur 100 employés non-qualifiés</b>	<b>52 proviennent des STS de secrétariat (5 %)*</b> 12 des STS d'information-documentation (18 %) 11 des STS du commerce-distribution (16 %) 3 des STS de techniques financières et comptables (2 %) 3 des STS de l'hôtellerie-collectivités (18 %) 3 des STS d'opticien-lunetier (verre) (11 %) 3 des STS d'électricité (4 %) 3 des STS de chimie-biologie (2 %) 10 des STS des autres spécialités
---------------------------------------	---

\* Ils représentent 5 % des débouchés de la spécialité.

Le bas niveau des salaires (inférieurs à 1 900 F en mars 1976), l'absence de distinction entre diplômés et non-diplômés incitent à conclure à une sous-qualification de l'ensemble de ces emplois.

Essentiellement alimentés par des étudiants et étudiantes issus des formations tertiaires, ils peuvent être considérés comme l'équivalent des emplois d'ouvrier occupés à la sortie des formations secondaires.

– **Les emplois d'ouvrier**, répartis dans l'ensemble des secteurs d'activité et des services, ne correspondent pas à une formation spécifique, si ce n'est que tous

sont occupés par des étudiants originaires de spécialités secondaires. Seules, les formations de la mécanique sont un peu plus représentées (27 % des emplois d'ouvrier) que les sections d'électricité, électronique, métallurgie...

La possession d'un BTS, quelle que soit sa spécialité, détermine cependant une plus-value de rémunération de l'ordre de 15 %. Cependant, comme ils sont considérés, pour plus des trois quarts d'entre eux, comme des emplois sans relation avec la formation (jugement de 74 % des diplômés et de 78 % des non diplômés), on peut affirmer qu'il s'agit de la manifestation d'une profonde inadéquation : la réinterrogation de cette promotion permettra de déterminer si ces premiers emplois constituent un handicap dans le déroulement de la vie professionnelle ou s'ils ne relèvent que des phénomènes de mobilité afférents à la période d'accès à l'emploi.

<b>Sur 100 emplois ouvriers (sauf chimie)</b>	<b>27 proviennent des STS mécanique (14 %)*</b>
	15 des STS électricité (17 %)
	12 des STS électronique (14 %)
	11 des STS verre (27 %)
	7 des STS métallurgie-fonderie (19 %)
	4 des STS textile-habillement (20 %)
	3 des STS BTP (5 %)
	3 des STS agriculture-pêche (4 %)
	15 des STS autres spécialités

\* Ils représentent 14 % des débouchés de la spécialité.

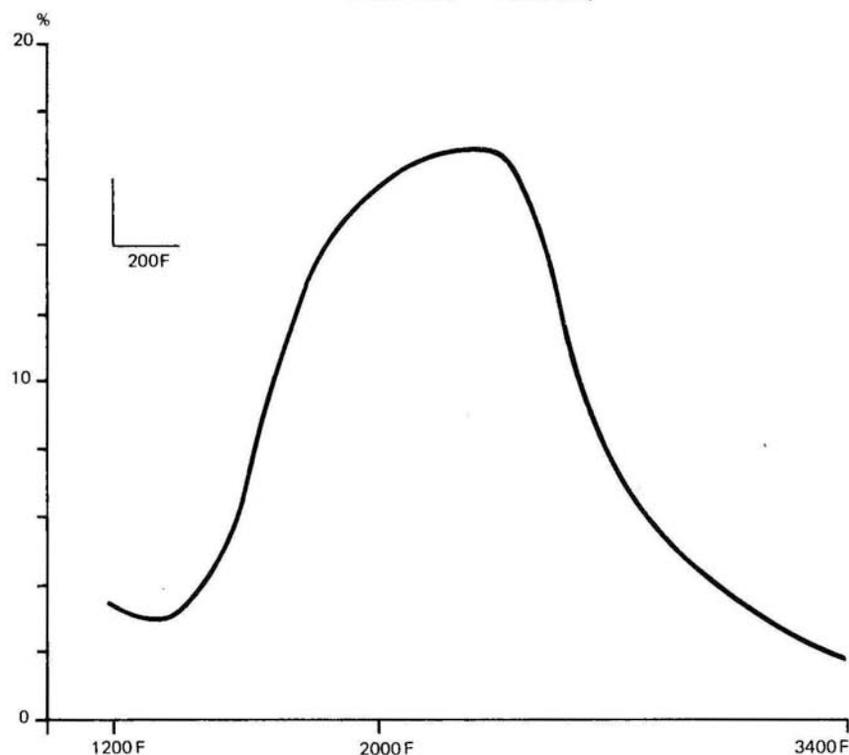
D'une manière générale, les emplois qui viennent d'être décrits ne sont pas homogènes : les emplois de dessinateur semblent, au travers des caractéristiques de service, secteur d'activité, etc., avoir un profil en moyenne comparable aux emplois spécifiques des différentes spécialités. Par contre, les emplois qualifiés de l'administration et plus encore les emplois non-qualifiés et ceux d'ouvrier relèvent d'une utilisation « seconde » de la formation BTS ; en règle générale, moins rémunérés que les autres emplois, ce seraient à proprement parler des emplois « substitutifs » ou acceptés « par défaut ». L'importance et la structure de ces catégories d'emplois pourraient être un indice de sous-utilisation de la formation au moins pendant cette phase d'insertion caractérisée par des situations encore instables (emploi parallèle aux études, emploi occupé avant le service militaire).

#### IV. - Les conditions de rémunération à l'issue des STS : l'étude des salaires révèle des disparités importantes de rémunération selon les situations d'activité des jeunes sortants.

L'analyse des salaires proposée ici est essentiellement descriptive : le niveau de rémunération des jeunes issus des STS dépend conjointement des arbitrages effectués par les jeunes dans la recherche d'un emploi et des mécanismes qui déterminent les niveaux de salaire dans les entreprises ; or, les enquêtes de l'Observatoire ne fournissent qu'une partie des informations qui seraient nécessaires pour l'analyse de ces phénomènes (1). De plus, les salaires observés doivent être interprétés en gardant en mémoire la situation encore instable et transitoire de nombreux jeunes.

En mars 1976, le salaire moyen de la promotion se situait autour de 2 150 F par mois (graphique 5).

GRAPHIQUE 5  
Distribution des salaires  
pour l'ensemble des salariés issus des filières  
(Hommes - Femmes)



#### Caractéristiques de la distribution des salaires :

Moyenne :  $m = 2\ 130$  F ; Écart type = 500 F

1<sup>er</sup> quartile :  $Q1 = 1\ 800$  ; 3<sup>e</sup> quartile :  $Q3 = 2\ 425$ .

(1) Il faut souligner ici que, dans les enquêtes de l'Observatoire réalisées par voie postale, le salaire n'est pas une préoccupation centrale mais qu'il apparaît plutôt comme une indication complémentaire sur la situation professionnelle des intéressés.

Cependant, la distribution globale des salaires est très dispersée. Ceci résulte de multiples facteurs ; les plus importants paraissent être :

- **la diversité des situations vis-à-vis de l'activité** : emploi avant ou après le service militaire, emploi d'attente permettant une poursuite d'études à titre principal, emploi à temps complet ou non... ;
- **l'hétérogénéité des caractéristiques individuelles** : le sexe, la formation possédée (diplômé ou non, spécialité de formation...);
- **les caractéristiques propres à l'emploi et à l'entreprise de travail** : le type d'emploi, le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, la localisation géographique des emplois occupés par les jeunes (1).

Les sections qui suivent vont montrer l'effet respectif de chacun de ces facteurs sur les rémunérations des jeunes issus de STS.

## 1. DES DIFFÉRENCES DE RÉMUNÉRATION LIÉES A DES SITUATIONS PARTICULIÈRES.

*a) Le salaire des sursitaires est inférieur à celui des jeunes libérés des obligations militaires.*

Une partie des jeunes sortant de STS n'effectue pas immédiatement le service militaire et n'est dégagée de ses obligations que quelques années plus tard. Mais le fait d'avoir à accomplir prochainement le service national représente un handicap qui se reflète sur le salaire, l'écart étant encore plus marqué pour les diplômés que pour les non-diplômés.

TABLEAU 7

### Comparaison des salaires moyens des anciens étudiants sursitaires ou libérés des obligations militaires (en francs)

Situation militaire \ Situation d'emploi	Diplômés			Non-diplômés		
	Emploi	Emploi + études	Total	Emploi	Emploi + études	Total
Sursitaires .....	2 347	2 130	2 282	2 209	2 149	2 188
Libérés.....	2 594	2 375	2 546	2 378	2 277	2 360
Total (*).....	2 470	2 249	2 417	2 265	2 182	2 244
Écart libérés - sursitaires .....	10,5 %	11,5 %	11,5 %	7,7 %	6,0 %	7,7 %

\* Total = sursitaires + libérés + engagés + exemptés.

(1) Nous ne ferons qu'évoquer ici très succinctement les salaires par région (selon les ZEAT : zones d'étude et d'aménagement du territoire), en abordant l'étude des salaires selon l'emploi et pour permettre d'éventuels cadrages d'analyses régionales. L'étude des disparités de salaire selon les régions justifierait cependant une analyse spécifique nécessitant une méthodologie particulière.

b) La poursuite d'études parallèlement à l'exercice d'un emploi a une incidence à la baisse sur le salaire.

En toute rigueur, il faudrait distinguer les jeunes occupant un emploi à titre principal de ceux qui occupent un emploi dans le but de financer leurs études, d'acquérir une certaine indépendance ou d'avoir une expérience de travail. La distinction choisie ici présente l'avantage d'être factuelle : si les emplois parallèles aux études ne sont pas tous des emplois complémentaires, la catégorie « emploi seul » est plus homogène.

Les jeunes travaillant tout en poursuivant des études ont des salaires significativement plus faibles, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, de diplômés ou de non-diplômés. Il faut toutefois remarquer que l'écart de salaire entre ceux qui occupent un emploi seul et ceux qui suivent des études parallèlement, bien qu'important, est plus faible qu'entre les diplômés et les non-diplômés.

TABLEAU 8

Comparaison des salaires moyens des hommes et des femmes selon la poursuite ou non d'études (en francs)

Situation d'emploi	Hommes		Femmes	
	Diplômés	Non-diplômés	Diplômées	Non-diplômées
Emploi+études .....	2 248	2 181	1 982	1 817
Emploi .....	2 470	2 265	2 131	1 930
Écart.....	<b>9,8 %</b>	3,8 %	<b>7,5 %</b>	6,2 %

c) Les emplois permanents sont les mieux rémunérés.

Les emplois de durée très limitée sont bien moins payés que les emplois « permanents », voire les emplois « d'essai » qui correspondent souvent à la période précédant l'embauche définitive : un peu plus faibles que les salaires des emplois permanents, ceux des emplois d'essai devraient vraisemblablement être revalorisés en fin de période. Les emplois occupés par l'intermédiaire d'entreprises de travail temporaire sont hétérogènes : pour les femmes (emplois tertiaires), ils offrent des salaires particulièrement bas.

TABLEAU 9

Salaire moyen selon la stabilité de l'emploi (en francs)

Situation d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Emploi par l'intermédiaire d'une entreprise de travail temporaire .....	2 627 *	2 007	2 219
Emploi d'essai .....	2 234	2 037	2 092
Emploi de durée très limitée .....	1 971	1 860	1 885
Emploi permanent .....	<b>2 456</b>	<b>2 100</b>	<b>2 186</b>
Total.....	2 370	2 046	2 126

\* Étant donné les effectifs réduits de cette catégorie, ce chiffre est peu significatif.

d) La relation temps de travail/rémunération fait principalement apparaître l'opposition des deux catégories extrêmes de situation : les emplois à temps plein et les emplois à temps partiel entre lesquels on observe un écart de plus de 35 % du salaire mensuel moyen.

TABLEAU 10  
Comparaison des rémunérations de travail à temps plein  
ou à temps partiel (en francs)

Durée du travail	Hommes	Femmes
Temps plein tout le mois .....	2 430	2 108
Temps partiel tout le mois .....	1 534	1 335
Temps partiel une partie du mois .....	2 161	2 097
Chômage partiel .....	2 166	1 525

Une étude plus poussée nécessiterait la prise en considération des emplois, ce que nous ferons plus loin. On peut dire schématiquement que les emplois dont la durée hebdomadaire est inférieure à quinze heures, correspondent à des emplois à temps partiel souvent occupés par des jeunes poursuivant leurs études parallèlement. Il s'agit le plus souvent d'instituteurs ou assimilés, surveillants d'internat ou d'externat et, dans une moindre mesure, d'emplois de secrétariat à temps partiel.

TABLEAU 11  
Salaire moyen selon la durée hebdomadaire de travail  
(chez les diplômés - emploi seul) [en francs]

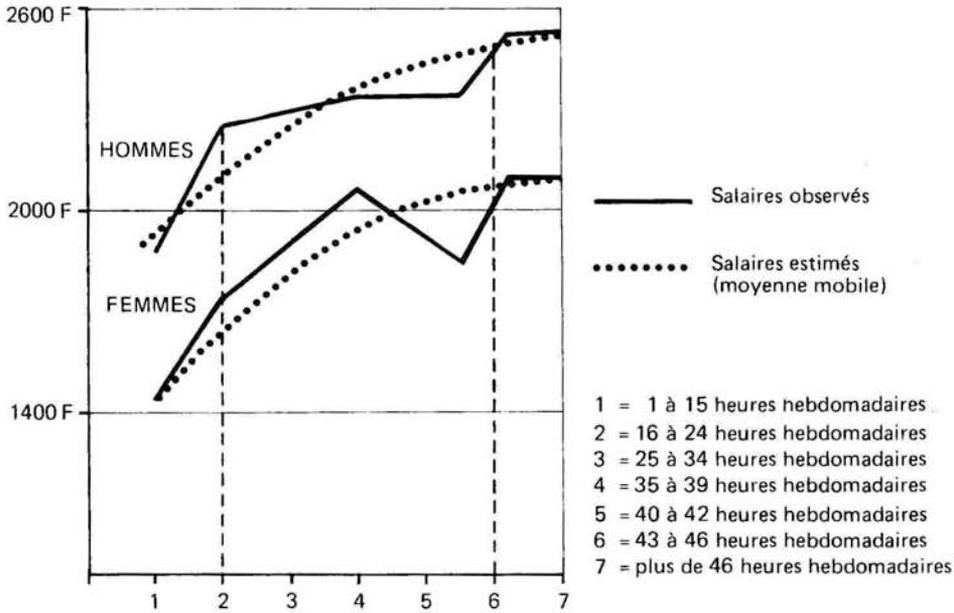
Nombre d'heures de travail par semaine	Hommes	Femmes
1 à 15 heures .....	1 885	1 445
16 à 24 heures .....	2 262	1 722
25 à 34 heures .....	2 354	2 084
35 à 39 heures .....	2 351	1 860
40 à 42 heures .....	2 520	2 107
43 à 46 heures .....	2 502	2 108
>46 heures .....	2 505	2 113
Moyenne .....	2 473	2 007

De quarante heures par semaine et au-dessus, l'emploi constitue alors l'activité principale des jeunes sortants. Mais là, la rigidité du salaire par rapport à une augmentation des horaires et plus généralement la nature des emplois par secteur influent trop sur la rémunération pour qu'une étude du temps de travail sur la rémunération puisse être faite globalement (cf. l'étude des salaires par emploi).

La catégorie intermédiaire est une catégorie mixte composée tantôt d'emplois à temps plein, tantôt d'emplois à temps partiel ou d'emplois de jeunes au chômage partiel.

GRAPHIQUE 6

Représentation graphique des salaires moyens (observés et estimés) selon la durée hebdomadaire de travail



2. LES FEMMES PERÇOIVENT DES RÉMUNÉRATIONS LARGEMENT INFÉRIEURES A CELLES DES HOMMES

Les rémunérations des hommes et des femmes doivent être comparées avec une certaine prudence. En effet, à ce stade de l'insertion, près-de 50 % des hommes sont sous les drapeaux et parmi ceux qui travaillent, la part des sursitaires en instance de départ est loin d'être négligeable.

Malgré cette situation plus fragile des hommes et dès l'insertion, les femmes sont moins payées, qu'il s'agisse de diplômées ou de non-diplômées, qu'elles occupent un emploi définitif ou qu'elles suivent parallèlement des études.

TABLEAU 12

Écart des salaires des hommes et des femmes selon leur situation

Sexe	Niveau et situation	Diplômés		Non-diplômés	
		Emploi	Emploi+études	Emploi	Emploi+études
Hommes	.....	2 470	2 248	2 265	2 181
Femmes	.....	2 138	1 982	1 931	1 817
Écart	Sal. hommes-sal. femmes	15,5 %	13,4 %	17,2 %	20 %
	Salaires femmes				

Globalement, alors que l'on dénombre une femme sur deux gagnant moins de 2 000 F (mars 1976), il n'y a qu'un homme sur quatre dans cette catégorie. Ces écarts ne sont pas seulement observables sur les moyennes de salaires, c'est l'ensemble de la distribution qui se trouve décalée. Cet écart augmente encore lorsque l'on compare les salaires féminins à ceux des hommes libérés des obligations militaires. Enfin, plus la durée hebdomadaire du travail est longue, plus l'écart se creuse.

**TABLEAU 13**  
**Écart des salaires des hommes et des femmes**  
**selon la durée hebdomadaire de travail**

Durée hebdomadaire	Écart hommes/femmes
1 à 15 heures .....	+ 5,2
16 à 24 heures .....	- 0,1
25 à 34 heures .....	+ 9,8
35 à 39 heures .....	+ 11,0
40 à 42 heures .....	+ 17,1
43 à 46 heures .....	+ 16,0
> 46 heures .....	+ 18,4
<b>Moyenne</b>	<b>+ 15,0</b>

Si ces différences sont en partie liées à la structure de la population par spécialité et niveau de formation et aux emplois occupés, il n'en reste pas moins que, même à spécialité de formation et catégorie d'emploi semblables, les femmes ont des salaires inférieurs en moyenne de 8 à 10 % à ceux des hommes. Nous examinerons plus loin en détail ce phénomène mais le tableau suivant en donne une première idée.

**TABLEAU 14**  
**Écart des salaires des hommes et des femmes**  
**selon le secteur de formation**

(en %)

Niveau Écart* selon le secteur de formation	Diplômés	Non-diplômés	Total
	Écart selon les formations primaires et secondaires	7,5 %	12,2 %
Écart selon les formations tertiaires	6,9 %	16,9 %	9,3 %
Écart total pour l'ensemble des secteurs	<b>14,6 %</b>	<b>17,4 %</b>	<b>15,1 %</b>

\* Écart de salaires :  $\frac{\text{Salaires hommes} - \text{salaires femmes}}{\text{Salaires femmes}}$

On notera que l'écart sur l'ensemble des secteurs est plus important (15 % environ) que celui sur l'ensemble des diplômés - non-diplômés pour chaque secteur (7,7 % et 9,3 %).

En effet, l'écart global de salaire entre les hommes et les femmes est accentué par la disparité de salaire entre les secteurs secondaire et tertiaire.

### 3. LES CARACTÉRISTIQUES DE FORMATION CONSTITUENT UN FACTEUR IMPORTANT DE DISPARITÉ DE SALAIRE

La formation et, plus largement, les caractéristiques des personnes agissent de deux manières sur le salaire : soit indirectement par l'intermédiaire du type d'emploi qu'elles contribuent à déterminer, soit directement en introduisant à emploi égal des différences spécifiques de salaire.

Après avoir étudié l'effet global des caractéristiques individuelles sur le salaire, nous observerons, dans le paragraphe suivant, les variations de celui-ci en fonction des relations entre formation et emploi.

a) *L'obtention du diplôme en fin d'études a une nette influence sur le salaire et son effet se cumule avec celui induit par les caractéristiques individuelles au lieu de le compenser.* On note, toutefois, des différences moins importantes à l'issue des formations tertiaires que des formations secondaires.

TABLEAU 15

#### Écart des salaires des diplômés et non-diplômés (hommes - femmes)

(en %)

Sexe	Hommes	Femmes	Total
Écart* selon le secteur de formation			
Écart selon les formations primaires et secondaires	9,6 %	14,3 %	10,0 %
Écart selon les formations tertiaires	0,8 %	9,5 %	8,8 %
Écart total pour l'ensemble des formations	7,8 %	10,5 %	9,5 %

\* Écart de salaires :  $\frac{\text{Salaires diplômés} - \text{salaires non-diplômés}}{\text{Salaires non-diplômés}}$

b) Le secteur de formation et, de façon plus détaillée, la spécialité de formation expliquent une part importante des disparités de salaire : les formations secondaires sont en moyenne mieux rémunérées. Toutefois, l'éventail des salaires est plus ouvert pour ces formations que pour les formations tertiaires, en particulier pour les diplômés. Le tableau suivant donne les écarts entre les secteurs de formation secondaire et tertiaire pour les hommes et les femmes diplômés ou non (1).

TABLEAU 16

Écart des salaires suivant le secteur de formation des diplômés et non-diplômés (hommes - femmes)

Écart* selon le niveau de formation	Hommes	Femmes
Écart de salaires des diplômés	10,9 %	10,3 %
Écart de salaires des non-diplômés	2,0 %	5,7 %
Écart de l'ensemble	8,5 %	10,3 %

\* Écart :  $\frac{\text{Salaires secondaire} - \text{salaires tertiaire}}{\text{salaires tertiaire}}$

c) Les salaires moyens diffèrent assez sensiblement d'une spécialité à l'autre mais on observe une forte diversité à l'intérieur de chacune d'elles.

En fait, les écarts de salaire selon les spécialités de formation doivent être étudiés séparément pour les hommes et les femmes, compte tenu des emplois très différents occupés par ceux-ci.

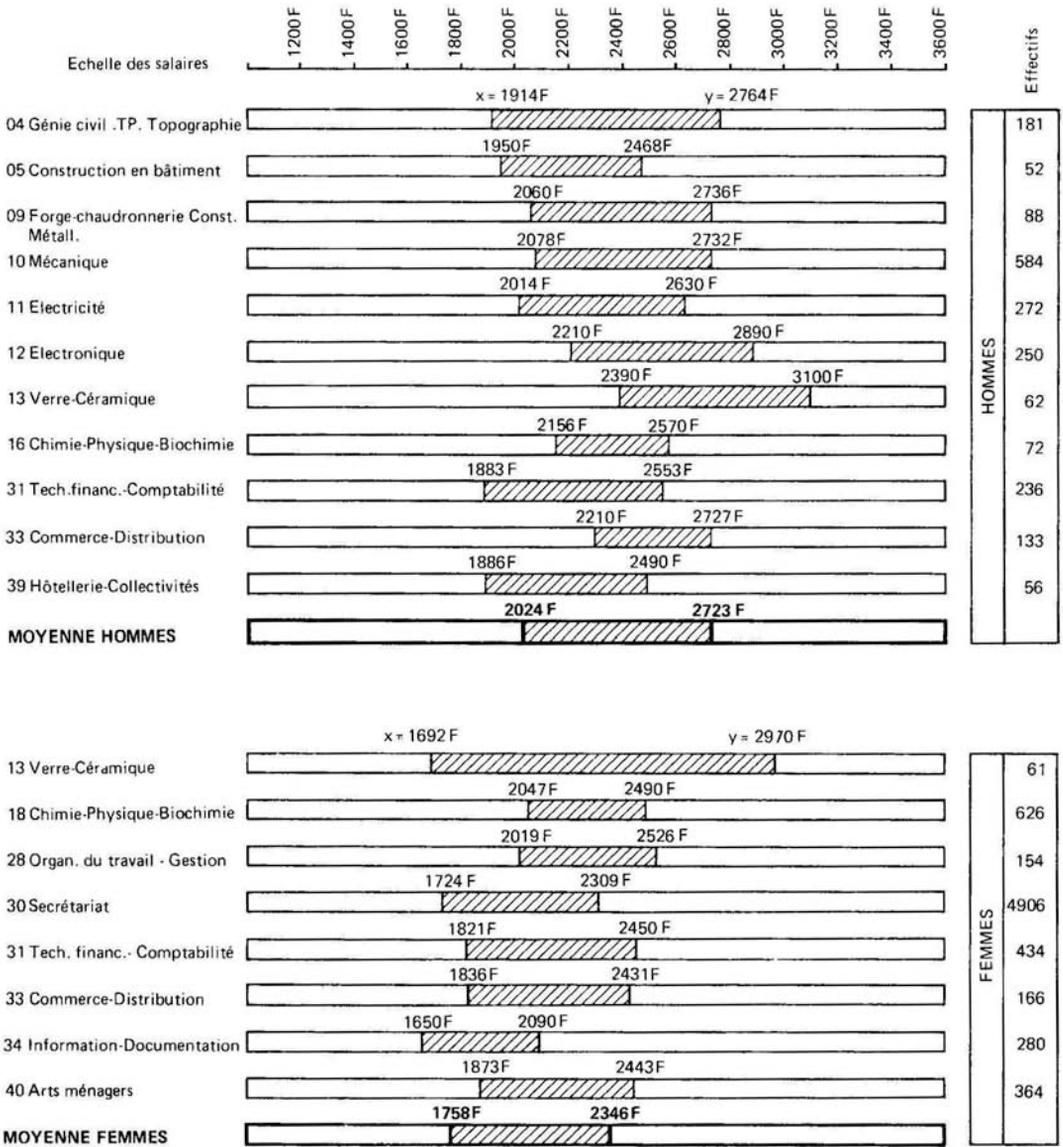
**Pour les hommes**, les salaires sont sensiblement plus élevés pour les jeunes issus des spécialités de l'électronique ; à l'inverse, les rémunérations des jeunes sortant des techniques financières et comptables et de l'hôtellerie-collectivités sont nettement inférieures à la moyenne. La différence de salaire entre diplômés et non-diplômés, particulièrement sensible pour les formations du secondaire, est marginale pour les formations du commerce-distribution.

**Pour les femmes**, si nous avons déjà noté de meilleurs salaires à l'issue des formations secondaires que des formations tertiaires, il convient de souligner la situation très défavorisée de celles sortant de l'information-documentation et des sections arts ménagers. L'écart entre diplômées et non-diplômées est plus faible, en moyenne, à l'issue des sections de secrétariat que des autres sections.

(1) On remarquera que l'effet du secteur de formation et l'effet du sexe ne se cumulent pas car les deux variables sont fortement corrélées.

FIGURE 2

Distribution des salaires par spécialité de formation et sexe



Premier chiffre x (premier quartile) : 25 % de la population gagnent moins de x  
 Deuxième chiffre y (troisième quartile) : 25 % de la population gagnent plus que y  
 Les spécialités de formation pour lesquelles l'effectif (par sexe) de salariés était < 50, ne figurent pas ici.

TABLEAU 17

**Classement des principales spécialités de BTS  
selon le salaire moyen des jeunes au mois de mars 1976**

Salaire moyen	HOMMES		FEMMES	
	Diplômés	Non-diplômés	Diplômées	Non-diplômées
2 700	Verre, céramique Électronique			
2 600			Verre, céramique	
2 500	Chimie, biologie, physique			
2 400	Métallurgie, fonderie, mécanique, Commerce- distribution			
2 300	Bâtiment TP Électricité	Électronique, Commerce-distribution	Chimie, physique, biologie	
2 200	Techniques financières et comptables	Verre, céramique Électricité Mécanique	Organisation du travail Commerce-distribution	
2 100	Hôtellerie Collectivités	Métallurgie, fonderie Bâtiment travaux publics, Techniques financières et comptables	Techniques financières et comptables Traitement de l'information	
2 000			Secrétariat Arts ménagers	Techniques financières et comptables Chimie, biologie, physique
1 900			Information Documentation	Commerce et distribution
1 800				Secrétariat Information Documentation
1 700				Arts ménagers
				Verre, céramique

**TABLEAU 18**  
**Analyse des salaires par type d'emploi**

Hommes

Principaux emplois (1)	Diplômés				Non-diplômés				
	% des effectifs dont le salaire est < 1 800 F	Salaires moyen en francs	% des effectifs dont le salaire est > 2 800 F	Effectif concerné	% des effectifs dont le salaire est < 1 800 F	Salaires moyen en francs	% des effectifs dont le salaire est > 2 800 F	Effectif concerné	Ecart relatif diplômés/non-diplômés sur les salaires moyens
Technicien BTP .....	11,8	2 529	29,2	72	-	2 518	30,3	23	+ 0,4
Technicien mécanique .....	-	2 832	47,0	51	-	2 465	33,3	9	+ 12,9
Technicien électronique .....	0,6	2 746	41,8	165	4,4	2 541	27,9	68	+ 7,5
Technicien chimie .....	-	2 617	23,5	84	-	2 227	-	14	+ 14,6
Technicien divers * .....	3,2	2 534	24,1	182	8,7	2 423	21,7	46	+ 4,4
Dessinateur .....	4,8	2 490	25,0	228	9,7	2 363	18,1	72	+ 5,1
Ouvrier .....	22,7	2 242	20,8	154	32,9	2 021	1,3	76	+ 9,9
Cadre moyen admin banque	11,7	2 413	22,5	111	-	2 260	2,9	34	+ 6,3
Instituteur .....	12,6	2 205	11,6	216	20,6	1 869	3,2	62	+ 15,2
Employé non qualifié .....	34,9	2 038	11,6	43	38,5	2 019	20,5	39	+ 0,9
Moyenne générale.....	10,9	<b>2 420</b>	24,4	1 672	15,4	<b>2 245</b>	15,0	561	+ 7,2

\* Autres que BTP, agriculture, mécanique, métallurgie, électricité-électronique, chimie et IAA.

Femmes

Principaux emplois	Diplômées				Non-diplômées				
	% des effectifs dont le salaire est < 1 800 F	Salaires moyen en francs	% des effectifs dont le salaire est > 2 800 F	Effectif concerné	% des effectifs dont le salaire est < 1 800 F	Salaires moyen en francs	% des effectifs dont le salaire est > 2 800 F	Effectif concerné	Ecart relatif diplômés/non-diplômés sur les salaires moyens
Technicienne chimie .....	10,7	2 240	6,2	179	9,8	2 144	-	51	+ 4,3
Technicienne IAA .....	4,2	2 460	9,0	142	-	-	-	2	-
Laborantine .....	12,6	2 206	6,8	167	42,2	1 934	-	38	+ 12,3
Cadre moyen admin banque	12,0	2 303	12,9	917	27,3	2 153	3,2	220	+ 6,5
Institutrice .....	21,4	2 103	5,2	688	26,4	1 881	-	160	+ 10,6
Employée qual adm. ....	36,6	1 908	3,6	328	58,6	1 754	-	126	+ 8,1
Secrétaire .....	29,6	2 025	4,1	2003	43,3	1 874	1,3	852	+ 6,4
Employée non qualifiée .....	60,1	1 796	3,6	226	72,9	1 716	-	133	+ 4,4
Moyenne générale .....	24,1	<b>2 112</b>	6,7	5 185	40,8	<b>1 912</b>	1,8	1 783	+ 9,4

(1) Le code Emploi utilisé ici est le code PJ dont quelques postes ont été éclatés (techniciens par exemple) pour l'exploitation du niveau III de formation Cf. Tableaux de l'Observatoire EVA n. 1, op. cit. Annexe 1 : Nomenclatures des emplois.

#### 4. IL EXISTE DES DIFFÉRENCES DE SALAIRE IMPORTANTES PARMIS LES JEUNES BTS OCCUPANT UNE MÊME CATÉGORIE D'EMPLOI

Si, comme cela était prévisible, les techniciens se révèlent mieux rémunérés que les ouvriers et les cadres moyens que les employés, il peut être plus surprenant de constater d'importants écarts de salaire pour de mêmes intitulés d'emploi. Ceux-ci peuvent tenir au fait que toute nomenclature, aussi fine soit-elle, regroupe en un même poste des emplois de nature différente et que même pour des emplois voisins, des variables telles que le sexe, la situation d'activité (emploi seul ou avec études), le niveau et la spécialité de formation continuent à influencer sur le salaire en stratifiant le marché du travail.

En fait, il semble bien qu'il soit artificiel d'associer un salaire à un emploi mais qu'il faille considérer celui-ci en liaison avec l'environnement que constituent le secteur d'activité et le service de l'entreprise, sa taille et sa localisation géographique.

Ainsi, il est possible d'observer :

##### a. Des différences liées à la localisation géographique de l'emploi occupé.

L'étude des écarts de salaire par grande région peut masquer des disparités importantes à l'intérieur de celles-ci.

En outre, on peut constater que :

- l'opposition Paris-province est la plus significative : l'écart moyen entre les salaires parisiens et provinciaux est d'environ 12 % ;
- les régions du sud sont légèrement défavorisées (- 3 %) par rapport aux régions du nord de la France. Cette constatation rejoint les observations de l'INSEE pour l'ensemble de la population salariée (1).

b. L'examen des salaires selon le statut de l'entreprise et le service d'embauche montre que les entreprises du secteur nationalisé rémunèrent mieux les jeunes issus de STS, la différence étant particulièrement nette lorsque l'on compare ces salaires avec ceux des petites entreprises privées. Cependant, l'effet du statut de l'entreprise n'est pas nécessairement identique pour toutes les catégories de jeunes.

TABLEAU 19

#### Salaire moyen selon le statut de l'emploi (en francs)

Salaire moyen (emploi seul)		Diplômés	Non-diplômés
Formation du tertiaire (femmes)	Secteur privé .....	2 529	2 324
	Secteur nationalisé .....	<b>2 725</b>	2 317
	Secteur public .....	2 274	1 941
	Moyenne générale .....	2 493	2 263
Formation du secondaire (hommes)	Secteur privé .....	2 126	1 949
	Secteur nationalisé .....	<b>2 163</b>	2 036
	Secteur public .....	2 054	1 802
	Moyenne générale .....	2 115	1 917

(1) Économie et statistique, n° 94, « L'adéquation entre la formation et l'emploi dans les régions », de J.-M. CHANUT.

c. Des corrélations significatives entre la taille de l'établissement employeur et le salaire.

Les rémunérations des hommes et des femmes diplômés, dans les grands établissements, sont supérieures de 18 et 15 % en moyenne à celles des autres établissements.

TABLEAU 20

Salaire moyen selon la taille de l'établissement,  
la possession ou non de diplôme et le sexe (en francs)

Taille de l'établissement	Hommes			Femmes		
	Diplômés	Non-dipl.	Moyenne	Diplômées	Non-dipl.	Moyenne
1 à 5 employés ..	2 285	2 107	2 211	2 002	1 896	1969
6 à 9 employés ..	2 294	2 075	2 229	2 003	1 817	1 955
10 à 49 employés	2 359	2 224	2 320	2 093	1 864	2 036
50 à 199 employés .....	2 370	2 210	2 328	2 118	1 927	2 066
200 à 299 employés .....	2 524	2 376	2 490	2 183	1 977	2 129
1 000 et plus ....	2 692	2 429	<b>2 628</b>	2 300	2 091	<b>2 262</b>
Moyenne générale	2 470	2 271	<b>2 417</b>	2 135	1 927	<b>2 082</b>

d. L'influence spécifique du secteur d'activité sur les salaires.

L'emploi et le secteur d'activité conjuguent leurs effets dans la détermination des niveaux de salaire, reflète des structures d'emplois propres à chaque secteur. On constate cependant que les salaires sont plus élevés dans le secteur industriel qui peut être divisé en trois groupes :

- la construction automobile, la construction électrique et l'énergie, secteur dans lesquels les jeunes sont, à emploi égal, le mieux rémunérés ;
- le BTP, la sidérurgie, la construction mécanique, la chimie et l'industrie pharmaceutique offrent des rémunérations inférieures, en général, à celles du groupe précédent ;
- les industries textiles et du bois présentent les salaires les plus bas.

Cette typologie un peu grossière recoupe assez largement des politiques sectorielles plus globales. A l'intérieur de certains secteurs, on peut observer des différenciations plus fines. L'industrie pharmaceutique et, à un degré moindre, la chimie semblent payer moins les titulaires du BTS comme techniciens mais un peu mieux les cadres moyens ou employés qualifiés que les autres secteurs du même groupe. Dans la construction mécanique, on observe la situation inverse.

Dans le tertiaire, ce sont les étudiants travaillant dans le secteur des services rendus aux ménages et dans l'enseignement qui sont le moins rémunérés. Mais l'influence du secteur apparaît moins nette et ce sont surtout les emplois qui influent sur le salaire. Par exemple, l'examen du salaire des employés qualifiés secrétaires selon les secteurs ne révèle pas de différences notables (autres que les différences déjà notées entre secondaire et tertiaire). Pour prendre un autre exemple, les écarts sectoriels observés sur « les cadres moyens administratifs des banques » reflètent en général plus de différences dans la nature des emplois occupés à l'intérieur de la catégorie que des différences de politique salariale par secteur. Cette dernière remarque, qui rejoint une observation déjà faite, montre tout l'intérêt d'une étude simultanée des emplois, des secteurs et des salaires, ces deux dernières caractéristiques étant utilisées comme des indicateurs permettant de préciser la nature de l'emploi d'embauche en particulier pour les emplois dits « transversaux ».

## Salaire (1) moyen pour les principaux emplois par secteur (en francs)

Principaux (2) emplois	Principaux (2) secteurs d'activité																							
	Bâtiment travaux publics	Énergie	Sidérurgie	Construction mécanique	Construction électrique	Construction automobile	Chimie	Industrie pharmaceutique	Industrie textile	Bois - Meuble	Transport Télécom.	Commerce de gros	Commerce de détail	Hôtellerie	Services aux entreprises	Services aux particuliers	Santé	Services divers	Banques	Assurances	Enseignement-Recherche	Administration	Salaire moyen pour l'ensemble des secteurs	
Technicien BTP	<b>2542</b>	(3)	*		*	*				*					*							*	<b>2441</b>	
Technicien mécanique		*	2722	2762	*	2911	*				*				*						*		<b>2789</b>	
Technicien électricité	*	*		*	<b>2652</b>	<b>2951</b>	*	*		*	*	*	*		*	*		*			*	*	<b>2666</b>	
Technicien chimie	*	*	*		*	*	<b>2551</b>	2303	*							*	<b>2182</b>				2204	<b>2202</b>	<b>2267</b>	
Technicien IAA										*							<b>2444</b>					<b>2491</b>	<b>2457</b>	
Technicien divers	2304	*	2401	<b>2431</b>	2562	2688	2579	*	2185	2453	*	*	*	*	2433	*					*	*	<b>2477</b>	
Dessinateur	<b>2394</b>	*	2495	<b>2482</b>	<b>2413</b>	<b>2718</b>	*			*	2582	*			<b>2235</b>	*				*	*	*	<b>2437</b>	
Ouvrier	1880	*	*	2152	2211	2461	2312	*	*	*	*	*	<b>2193</b>	*	*	*	*	*	*	*	*	*	<b>2121</b>	
Laborantin	*						*	1860									<b>2107</b>				*	*	<b>2322</b>	<b>2158</b>
Cadre supérieur tertiaire	*	*	*	*		*			*		*	*	*	*	2286				*	*	*	*	<b>2378</b>	
Cadre moyen administ. banque	<b>2339</b>	<b>2352</b>	<b>2384</b>	2123	<b>2492</b>	<b>2520</b>	<b>2416</b>	2407	2342	2347	<b>2265</b>	<b>2355</b>	<b>2136</b>	*	<b>2168</b>	2092	*	<b>2399</b>	<b>2203</b>	2220	2787	<b>2179</b>	<b>2288</b>	
Technicien commerce hôtellerie	*		*	*	*	*	*	*	*	*	2114	2386	2152	<b>2268</b>	2400	2052	*	*	*			*	<b>2317</b>	
Instituteur	*	*		*	*	*											*	*	*			<b>2073</b>	<b>2236</b>	<b>2078</b>
Employé qualifié administratif	*	*	*	*	*	*	1951			*	<b>1794</b>	1886	1373	*	1904	<b>2023</b>	*	*	<b>2014</b>	2222	1504	<b>1756</b>	<b>1891</b>	
Employée qualifiée secrétaire	<b>2014</b>	<b>2304</b>	<b>2149</b>	<b>2119</b>	<b>2167</b>	<b>2147</b>	<b>2177</b>	<b>2274</b>	<b>1996</b>	<b>1964</b>	<b>1834</b>	<b>1973</b>	<b>1875</b>	<b>2045</b>	<b>1965</b>	<b>1839</b>	<b>1933</b>	<b>1811</b>	<b>2084</b>	<b>1882</b>	<b>1861</b>	<b>1866</b>	<b>1979</b>	
Employé qualifié comptable	*		*				*	*	*	*	*	*	*	*	<b>1780</b>	*	*		*		*	*	<b>1818</b>	
Employé qualifié commerce hôtellerie																	2734					*	<b>2589</b>	
Employé non qualifié	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	1768	1810	<b>1817</b>	<b>1913</b>	*	*	*		<b>2040</b>	*	1779	<b>1791</b>	<b>1816</b>	
Salaire moyen pour l'ensemble des emplois	<b>2223</b>	<b>2438</b>	<b>2279</b>	<b>2324</b>	<b>2434</b>	<b>2542</b>	<b>2305</b>	<b>2262</b>	<b>2078</b>	<b>2180</b>	<b>2050</b>	<b>2100</b>	<b>2090</b>	<b>2069</b>	<b>2054</b>	<b>1970</b>	<b>2146</b>	<b>2121</b>	<b>2077</b>	<b>2004</b>	<b>2053</b>	<b>1999</b>	<b>2131</b>	

## Remarques :

1) Les salaires sont des salaires mensuels nets (primes comprises) en mars 1976.

2) Pour les « principaux emplois » ou les « principaux secteurs », on a retenu les rubriques représentant au moins 1 % de l'ensemble (soit environ 90 individus).

3) Les \* représentent des cases dont l'effectif est &lt; 15 (les salaires moyens ont alors été considérés comme peu significatifs).

Les chiffres en gras correspondent à des effectifs &gt; 30.

5. LA CORRESPONDANCE ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI INFLUENCE LE PLUS LE SALAIRE DANS LES FORMATIONS ET LES EMPLOIS INDUSTRIELS

Les salaires des anciens étudiants(es) qui déclarent que leur emploi ne correspond ni à leur spécialité ni à leur niveau de formation sont très inférieurs aux salaires de ceux qui déclarent le contraire ; la correspondance formation-emploi est surtout perçue en termes de spécialité dans les formations secondaires et en termes de niveau dans les formations tertiaires.

TABLEAU 22  
Salaire moyen en fonction du jugement porté sur la correspondance entre formation et emploi

Hommes

(en francs)

Spécialité \ Niveau*	Tout à fait	A peu près	Pas du tout
	Tout à fait.....	2 620	2 449
A peu près.....	2 472	2 517	2 260
Pas du tout.....	1 967	2 386	2 052

Femmes

Spécialité \ Niveau	Tout à fait	A peu près	Pas du tout
	Tout à fait.....	2 255	2 130
A peu près.....	2 245	2 079	1 980
Pas du tout.....	1 908	2 002	1 857

\* « Tout à fait, à peu près, pas du tout » : réponses à la question : « Votre emploi est-il en relation avec la formation reçue ? (en niveau et en spécialité) ».

Il est difficile de déterminer avec précision si le jugement des intéressés traduit l'écart réel entre la formation et l'emploi ou si ce jugement est dû surtout à la faiblesse relative du salaire reflétant cet écart. Qu'en est-il quand on se fonde, non plus sur l'opinion des intéressés mais sur le libellé des emplois et des formations :

– *dans le secondaire*, pour une spécialité de formation donnée, les emplois en relation avec la formation sont en général mieux rémunérés que les emplois sans relation apparente avec celle-ci. Ainsi, les étudiants issus des STS « construction métallique et mécanique » ont des salaires plus élevés lorsqu'ils sont embauchés comme techniciens de la mécanique ou dessinateurs que comme enseignants ; les jeunes issus des sections électricité ou électronique obtiennent les salaires les plus élevés lorsqu'ils sont effectivement embauchés sur des emplois de technicien de ces spécialités : à l'issue d'une spécialité, une espérance de salaire moyen plus élevé peut correspondre à une proportion plus grande de jeunes occupant des emplois en relation avec la formation reçue ;

– *dans le tertiaire*, il n'existe pas de phénomène directement comparable.

- Pour certaines formations, les plages d'emplois correspondant à la formation reçue sont restreintes (arts ménagers, information-documentation) : leurs titulaires touchent les salaires les plus faibles.
- D'autres offrent plus de débouchés – par exemple les formations de secrétariat – mais les salaires y sont étroitement liés aux politiques sectorielles de rémunération.
- Un autre groupe de formations enfin (telles que le commerce-distribution) conduisent à des emplois et des secteurs variés. Il est difficile, dans ce cas, de donner des résultats statistiquement valides du fait de la dispersion des jeunes concernés. Cependant, il ne semble pas y avoir de lien très étroit entre le salaire de ces jeunes et la correspondance formation-emploi. De ce point de vue, les formations de ce groupe s'apparentent plus aux formations générales.

## CONCLUSION

Ce cahier présente les grandes tendances qui apparaissent à l'examen des situations des jeunes issus des STS. Il mériterait des développements ultérieurs. En effet, certains aspects de cette insertion doivent être encore étudiés : l'analyse des emplois, en particulier, pourrait être effectuée dans une optique privilégiant non seulement les spécialités de formation, mais certains agrégats d'emplois caractérisés par les secteurs d'activité. De fructueux rapprochements pourraient être également faits avec les données du Répertoire français des emplois.

Cette première approche a surtout mis en évidence la diversité des emplois occupés par les jeunes issus des STS, en particulier dans certaines spécialités de formation (mécanique, commerce...) et certaines catégories (les femmes, les non-diplômés...); les conditions d'entrée dans la vie active sont également plus difficiles (chômage, bas salaires) en province et dans le tertiaire, de même que pour ceux qui poursuivent des études et qui cherchent un travail avant d'avoir effectué le service militaire. C'est ce qui ressort des fiches synthétiques de la deuxième partie.

Ces handicaps ne sont pas indépendants les uns des autres, mais peuvent se conjurer. Il existe en fait une utilisation différenciée de cette force de travail qualifiée (y compris lorsqu'elle n'est pas diplômée).

La description de l'insertion des anciens étudiants de STS ne peut cependant être faite sans référence à l'existence de la formation équivalente – voire concurrente qu'apportent les IUT : il semble légitime de s'interroger sur l'incidence que peut avoir sur les affectations aux emplois l'existence de jeunes techniciens formés aux mêmes spécialités. Ceux-ci ne sont-ils pas un nouvel élément de différenciation dans les offres d'emploi de ce niveau ?

Enfin, les handicaps constatés à l'entrée dans la vie active peuvent être dépendants de cette situation spécifique que constitue le premier emploi. La mobilité, l'expérience professionnelle et/ou la formation continue auront peut-être un effet « amortisseur » ou de rattrapage : la réinterrogation dans deux ans de cette population apportera des indications précieuses à ce sujet.

Deuxième partie

**SYNTHÈSE  
DES PRINCIPAUX RÉSULTATS  
PAR SPÉCIALITÉ  
DE FORMATION**

Cette partie qui présente, sous forme de fiches synthétiques, les principales caractéristiques de l'insertion des étudiants issus des STS, devrait constituer la base d'une documentation concrète à l'attention des jeunes ou de tout autre public intéressé par les enseignements supérieurs techniques courts.

Sur chaque fiche figurent les informations suivantes :

### **SPÉCIALITÉ**

(Effectif d'étudiants inscrits en deuxième année) [1]

### **COMPOSITION DE LA SPÉCIALITÉ**

Importance respective des différents BTS regroupés dans cette fiche.

### **INDICATEURS D'INSERTION**

#### *Taux de chômage*

Calculé comme le rapport des chômeurs à la population active, ainsi qu'il est défini dans les tableaux standard (2).

#### *Temps de recherche moyen*

Il s'agit de la durée moyenne de recherche du premier emploi.

#### *Mobilité géographique*

Proportion de jeunes occupant leur emploi dans une région autre que leur région d'études.

#### *Mobilité d'emploi*

Proportion de jeunes actifs à la date de l'enquête et ayant déjà occupé un emploi.

#### *Stabilité d'emploi*

Proportion de jeunes déclarant occuper un emploi « permanent », défini par opposition aux emplois temporaires, saisonniers ou de remplacement.

#### *Relation formation/emploi*

Proportion de jeunes déclarant leur emploi en correspondance de niveau et de spécialité avec la formation reçue. Il s'agit d'une interprétation large de la correspondance, puisque ont été assimilées les opinions déclarant une correspondance totale ou approximative. Seules, les réponses totalement négatives (aucune relation, de niveau comme de spécialité) ont été exclues.

---

(1) Seuls les groupes de spécialités ayant des effectifs supérieurs à 200 ont fait l'objet d'une fiche synthétique.

(2) Tableaux de l'Observatoire EVA, op. cit.

## SITUATION RÉGIONALE

– Les tableaux présentent la répartition des jeunes selon les situations pour chaque sexe lorsque les effectifs le permettent.

– Les poursuites d'études comprennent : les poursuites d'études à temps plein et les redoublements. Les poursuites d'études parallèles à un emploi ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.

– La proportion de chômeurs qui apparaît dans ce tableau n'est pas comparable au taux de chômage donné dans les indicateurs d'insertion : ce dernier était calculé sur la population active alors que la proportion est calculée ici sur l'ensemble de la population permettant ainsi de faire apparaître l'ensemble des situations.

Dans les marges, en fin de ligne du tableau, figure, entre parenthèses, l'effectif concerné. Des différences peuvent apparaître entre l'effectif total de ce tableau et celui indiqué en tête de fiche : elles sont imputables aux non-réponses à certaines questions.

## EMPLOIS

La répartition est donnée pour chacune des catégories de diplômés et de non-diplômés : les graphiques sont indissociables du commentaire qui en a été fait dans le texte et, en particulier, la figuration sur ceux-ci de l'opinion des individus quant à la correspondance de ces emplois avec la formation qu'ils ont reçue.

(Voir en première partie, III, Les conditions d'emploi à l'issue des STS), p. 29.

## SALAIRES

Tous les salaires sont donnés à 50 F près :

(\* : Salaire moyen à 120 F près,

\*\* : Plus de 150 F d'incertitude).

## SECTEURS D'EMBAUCHE

Seuls les secteurs prédominants sont indiqués dans un ordre d'importance décroissant.

## ÉTUDES ENTREPRISES A L'ISSUE DES STS

Répartition des étudiants selon les types d'études les plus fréquents.

# ÉLECTRONIQUE

(925)

## COMPOSITION DE LA SPÉCIALITÉ

– Électronicien : 100 %

## INDICATEURS D'INSERTION

Taux de chômage	<b>14,2 %</b>
Temps de recherche	<b>1,7 mois</b>
Mobilité géographique	<b>20 %</b>
Mobilité d'emploi	<b>24 %</b>
Stabilité d'emploi	<b>80 %</b>
Relation formation/emploi	<b>57 %</b>

RAPPEL : moyenne pour  
l'ensemble des spécialités  
(hommes + femmes)

12,6 %
1,4 mois
18 %
31 %
66 %
60 %

## SITUATION 9 MOIS APRÈS LA SORTIE

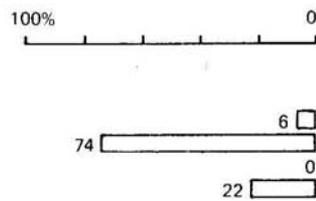
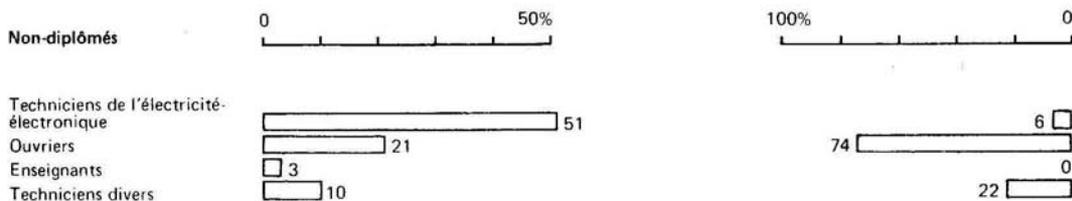
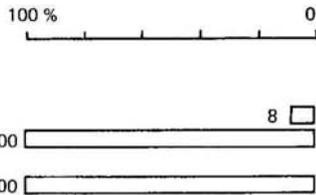
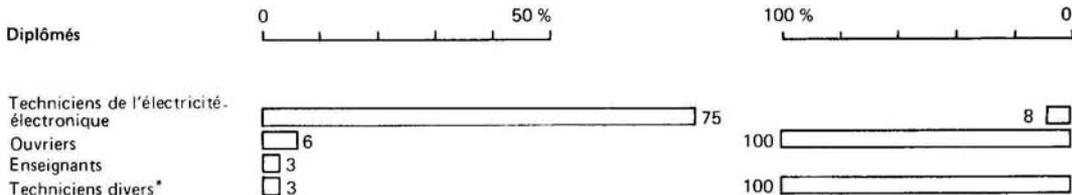
(Hommes)

Zones	Emploi	Chômage	Serv. milit.	Inactifs	Études	Total
Ile-de-France .....	33	3	40	5	19	100 (453)
Bassin parisien						
Nord-Ouest .....	25	8	40	3	24	100 (86)
Bassin parisien						
Sud-Est .....	19	9	53	2	17	100 (88)
Nord .....	24	10	38	–	28	100 (21)
Est .....	21	7	63	–	9	100 (54)
Ouest .....	33	–	57	–	9	100 (21)
Sud-Ouest .....	25	4	54	3	14	100 (83)
Centre-Est .....	29	5	61	–	5	100 (59)
Médit. Corse .....	30	5	50	–	15	100 (20)
DOM-TOM .....	50	20	30	–	–	100 (10)
Total .....	<b>29</b>	<b>5</b>	<b>46</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	100 (895)

## EMPLOIS

### Distribution des principaux emplois

### Part des emplois considérés comme étant « sans relation avec la formation »



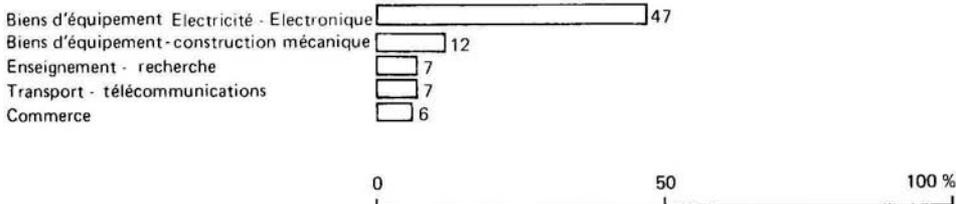
\*Autres que BTP, agriculture, mécanique, métallurgie, électricité-électronique, chimie et IAA.

## SALAIRES

### Hommes

Diplômés	2 710 Frs
Non diplômés	2 360 Frs

## SECTEURS D'EMBAUCHE



## ETUDES ENTREPRISES A L'ISSUE DES STS

31 % poursuivent des études en Ecole d'ingénieurs  
 25 % au CNAM  
 18 % à l'Université

## BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS

(549)

### COMPOSITION DE LA SPÉCIALITÉ

- Géologue prospecteur	3
- Adjoint technique d'entreprise de travaux publics	28
- Géomètre expert	31
- Adjoint technique des entreprises du Bâtiment	36
- Étude de prix du Bâtiment	3
	100 %

### INDICATEURS D'INSERTION

Taux de chômage	<b>8.6 %</b>
Temps de recherche	<b>1.4 mois</b>
Mobilité géographique	<b>29 %</b>
Mobilité d'emploi	<b>24 %</b>
Stabilité d'emploi	<b>61 %</b>
Relation formation/emploi	<b>64 %</b>

RAPPEL : moyenne pour  
l'ensemble des spécialités  
(hommes + femmes)

12,6 %
1,4 mois
18 %
31 %
66 %
60 %

### SITUATION 9 MOIS APRÈS LA SORTIE

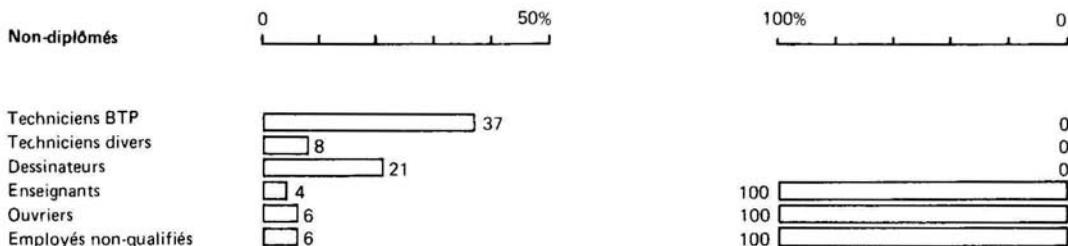
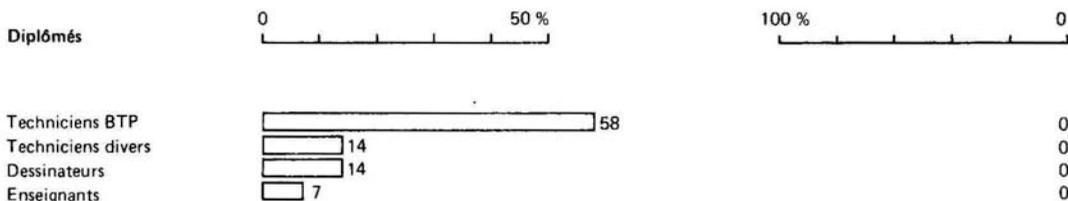
(Hommes)

Zones	Emploi	Chômage	Serv. milit.	Inactifs	Études	Total
Ile-de-France .....	38	-	59	1	2	100 (105)
Bassin parisien						
Nord-Ouest .....	35	6	59	-	-	100 (51)
Bassin parisien						
Sud-Est .....						
Nord .....	32	4	46	-	18	100 (22)
Est .....	33	-	47	4	16	100 (93)
Ouest .....	25	5	57	2	11	100 (106)
Sud-Ouest .....	29	2	29	6	34	100 (52)
Centre-Est .....	46	3	30	2	19	100 (37)
Médit. Corse .....	19	9	55	-	17	100 (58)
DOM-TOM .....						
<b>Total .....</b>	<b>32</b>	<b>3</b>	<b>50</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>100 (524)</b>

## EMPLOIS

Distribution des principaux emplois

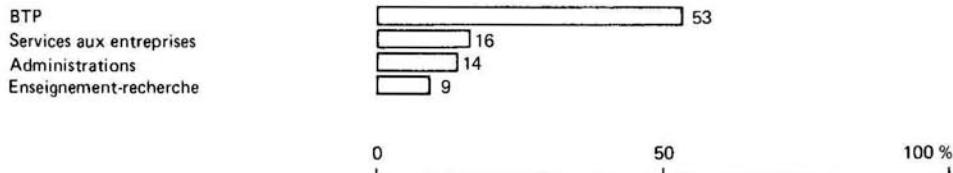
Part des emplois considérés comme étant « sans relation avec la formation »



## SALAIRES

Diplômés	2 380 Frs
Non-diplômés	2 160 Frs

## SECTEURS D'EMBAUCHE



## ETUDES ENTREPRISES A L'ISSUE DES STS

40 % pour suivent des études au CNAM  
 13 % à l'Université  
 13 % en Institut de gestion

## COMMERCE - DISTRIBUTION (745)

### COMPOSITION DE LA SPÉCIALITÉ

- Professions technico-commerciales des industries des métaux	21
- Distribution, commerce et gestion commerciale	62
- Commerce international	17
	100 %

### INDICATEURS D'INSERTION

RAPPEL : moyenne pour  
l'ensemble des spécialités  
(hommes + femmes)

Taux de chômage	18,5 %	12,6 %
Temps de recherche	1,7 mois	1,4 mois
Mobilité géographique	8 %	18 %
Mobilité d'emploi	34 %	31 %
Stabilité d'emploi	64 %	66 %
Relation formation/emploi	49 %	60 %

### SITUATION 9 MOIS APRÈS LA SORTIE

(Hommes)

(Femmes)

Zones	(Hommes)					(Femmes)					
	Emploi	Chôm.	Service milit.	Autres inact.	Etudes	Total	Emploi	Chôm.	Autres inact.	Etudes	Total
Ile-de-France ...	30	4	60	1	5	100(134)	70	21	2	7	100(110)
Bassin parisien N.-O. ....	28	22	50	-	-	100 (18)	81	19	-	-	100 (16)
Bassin parisien S.-E. ....	22	-	70	4	4	100 (23)	87	-	-	13	100 (18)
Nord .....	24	7	65	-	4	100 (54)	79	14	4	3	100 (28)
Est. ....	15	6	54	-	25	100 (48)	100	-	-	-	100 (15)
Ouest. ....	30	9	57	-	4	100 (44)					
Sud-Ouest .....	38	12	50	-	-	100 (8)	25	75	-	-	100 (4)
Centre-Est .....	35	7	37	5	16	100(148)	52	17	3	28	100 (63)
Médit. Corse ...	25	-	65	-	10	100 (20)					
DOM-TOM .....	-	-	-	-	-	-					
<b>Total .....</b>	<b>28</b>	<b>6</b>	<b>53</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>100(497)</b>	<b>69</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>100(244)</b>

## EMPLOIS

### Distribution des principaux emplois



### Part des emplois considérés comme étant «sans relation avec la formation»



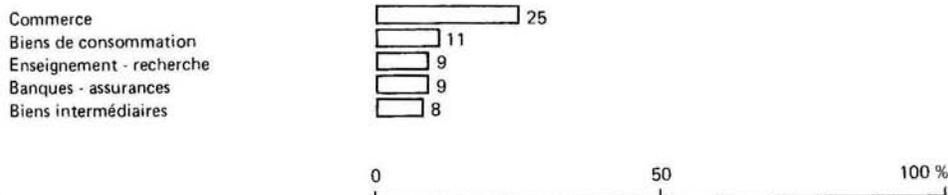
### Non-diplômés



## SALAIRES

	Hommes	Femmes
Diplômés	2 410 Frs	2 210 Frs
Non diplômés	2 320 Frs	1 920 Frs

## SECTEURS D'EMBAUCHE



## ETUDES ENTREPRISES A L'ISSUE DES STS

53 % poursuivent des études à l'Université  
 28 % dans des établissements divers (lettres, sciences humaines, gestion-comptabilité)  
 10 % dans des Instituts de gestion

# TECHNIQUES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

(1340)

## COMPOSITION DE LA SPÉCIALITÉ

– Comptabilité et gestion d'entreprise : 100 %

## INDICATEURS D'INSERTION

RAPPEL : moyenne pour  
l'ensemble des spécialités  
(hommes + femmes)

Taux de chômage	<b>9,5 %</b>	12,6 %
Temps de recherche	<b>1,2 mois</b>	1,4 mois
Mobilité géographique	<b>7 %</b>	18 %
Mobilité d'emploi	<b>28 %</b>	31 %
Stabilité d'emploi	<b>68 %</b>	66 %
Relation formation/emploi	<b>41 %</b>	60 %

## SITUATION 9 MOIS APRÈS LA SORTIE

(Hommes)

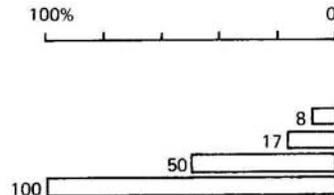
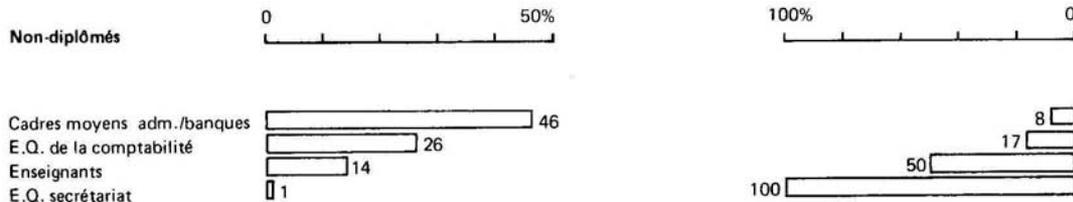
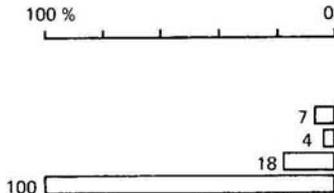
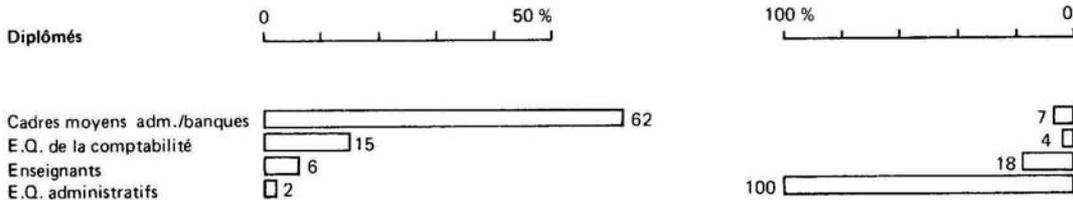
(Femmes)

Zones	(Hommes)						(Femmes)				
	Emploi	Chôm.	Service milit.	Autres inact.	Etudes	Total	Emploi	Chôm.	Autres inact.	Etudes	Total
Ile-de-France . . .	37	3	27	5	28	100(320)	75	2	2	21	100(287)
Bassin parisien											
Nord-Ouest . . . .	40	–	55	–	5	100 (53)	77	4	14	5	100 (22)
Bassin parisien											
Sud-Est . . . . .	60	–	27	–	13	100 (15)	62	15	8	15	100 (13)
Nord . . . . .	22	6	47	–	25	100 (36)	56	–	22	22	100 (9)
Est . . . . .	24	5	41	4	26	100 (75)	74	7	–	19	100 (43)
Ouest . . . . .	–	14	14	–	72	100 (7)	81	–	–	19	100 (16)
Sud-Ouest . . . .	34	6	23	6	31	100 (79)	61	6	2	31	100 (62)
Centre-Est . . . .	26	6	42	13	13	100 (69)	74	13	3	10	100 (96)
Médit. Corse . . .	19	4	62	–	15	100 (79)	74	8	–	18	100 (50)
DOM-TOM . . . .	22	–	34	22	22	100 (9)					
<b>Total . . . . .</b>	<b>32</b>	<b>4</b>	<b>42</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>100(742)</b>	<b>72</b>	<b>6</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>100(598)</b>

## EMPLOIS

### Distribution des principaux emplois

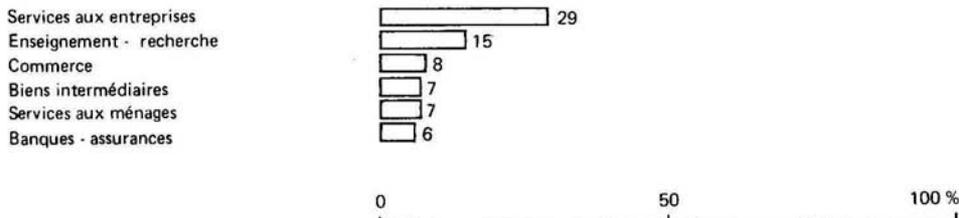
### Part des emplois considérés comme étant «sans relation avec la formation»



## SALAIRES

	Hommes	Femmes
Diplômés	2 210 Frs	2 140 Frs
Non diplômés	2 150 Frs	2 080 Frs

## SECTEURS D'EMBAUCHE



## ETUDES ENTREPRISES A L'ISSUE DES STS

38 % poursuivent des études dans des établissements divers (gestion, comptabilité)  
 25 % dans des Instituts de gestion  
 21 % à l'Université

## SECRETARIAT (6340)

### COMPOSITION DE LA SPÉCIALITÉ

– Secrétariat option A : secrétariat de direction	43
– Secrétariat option B : secrétariat trilingue	57
	100 %

### INDICATEURS D'INSERTION

RAPPEL : moyenne pour  
l'ensemble des spécialités  
(hommes + femmes)

Taux de chômage	<b>10,5 %</b>	12,6 %
Temps de recherche	<b>1,4 mois</b>	1,4 mois
Mobilité géographique	<b>16 %</b>	18 %
Mobilité d'emploi	<b>36 %</b>	31 %
Stabilité d'emploi	<b>67 %</b>	66 %
Relation formation/emploi	<b>56 %</b>	60 %

### SITUATION 9 MOIS APRÈS LA SORTIE

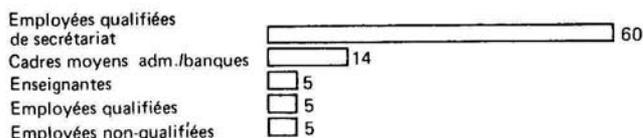
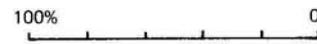
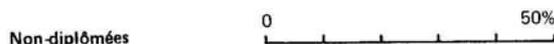
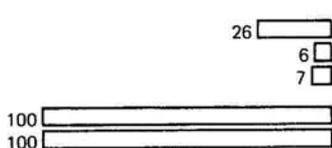
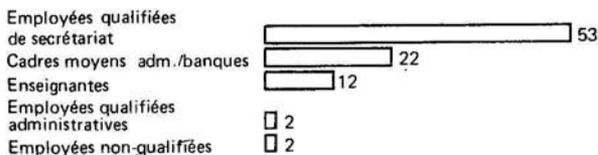
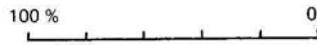
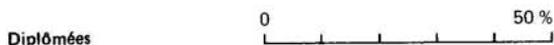
(Femmes)

Zones	Emploi	Chômage	Autres inact.	Etudes	Total
Ile-de-France ...	84	5	3	8	100(1841)
Bassin parisien Nord-Ouest. ....	81	8	3	8	100 (222)
Bassin parisien Sud-Est. ....	83	5	1	11	100 (381)
Nord. ....	76	9	5	10	100 (327)
Est. ....	84	7	6	3	100 (371)
Ouest. ....	77	12	5	6	100 (667)
Sud-Ouest. ....	70	15	5	10	100 (783)
Centre-Est. ....	74	12	3	11	100 (929)
Médit. Corse ...	78	11	5	6	100 (751)
DOM-TOM. ....	94	6	–	–	100 (34)
<b>Total. ....</b>	<b>79</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>100(6306)</b>

## EMPLOIS

### Distribution des principaux emplois

### Part des emplois considérés comme étant « sans relation avec la formation »

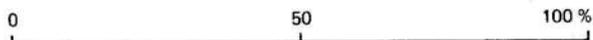


## SALAIRES

### Femmes

Diplômées	2 070 Frs
Non-diplômées	1 890 Frs

## SECTEURS D'EMBAUCHE



## ETUDES ENTREPRISES A L'ISSUE DES STS

40 % poursuivent des études à l'Université  
 39 % dans des établissements divers (en lettres et sciences humaines)  
 12 % en entreprise

## CHIMIE - BIOLOGIE - PHYSIQUE (1106)

### COMPOSITION DE LA SPÉCIALITÉ

- Chimie	19
- Physique	3
- Analyse biologique	44
- Biochimie	17
- Diététique	17
	100 %

### INDICATEURS D'INSERTION

RAPPEL : moyenne pour  
l'ensemble des spécialités  
(hommes + femmes)

Taux de chômage	<b>15,6 %</b>	12,6 %
Temps de recherche	<b>2 mois</b>	1,4 mois
Mobilité géographique	<b>20 %</b>	18 %
Mobilité d'emploi	<b>23 %</b>	31 %
Stabilité d'emploi	<b>75 %</b>	66 %
Relation formation/emploi	<b>77 %</b>	60 %

### SITUATION 9 MOIS APRÈS LA SORTIE

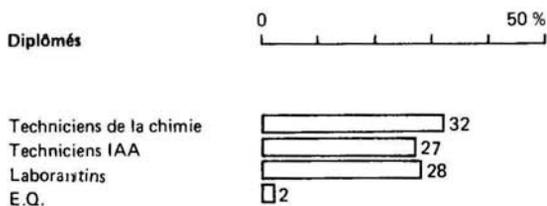
(Hommes)

(Femmes)

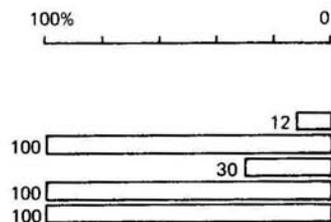
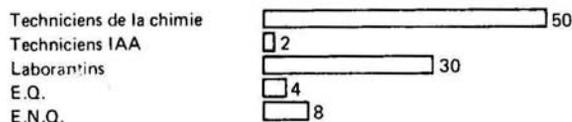
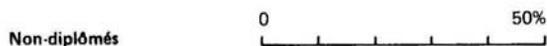
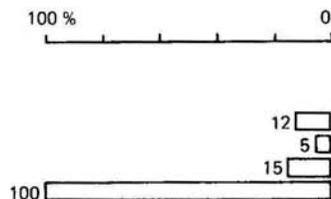
Zones	(Hommes)						(Femmes)				
	Emploi	Chôm.	Service milit.	Autres inact.	Etudes	Total	Emploi	Chôm.	Autres inact.	Etudes	Total
Ile-de-France	30	9	41	—	20	100(138)	80	8	1	11	100(379)
Bassin parisien Nord-Ouest											
Bassin parisien Sud-Est	—	—	100	—	—	100 (3)	97	—	—	3	100 (34)
Nord	29	6	43	—	22	100 (35)	43	14	—	43	100 (14)
Est	28	4	44	—	24	100 (25)	87	3	—	10	100 (91)
Ouest											
Sud-Ouest	6	6	35	—	53	100 (17)	62	19	4	15	100 (92)
Centre-Est	27	—	36	9	28	100 (11)	79	4	—	17	100 (28)
Médit. Corse	20	11	41	—	28	100 (46)	68	20	1	11	100(191)
DOM-TOM											
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>8</b>	<b>41</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	<b>100(275)</b>	<b>76</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>100(829)</b>

## EMPLOIS

### Distribution des principaux emplois



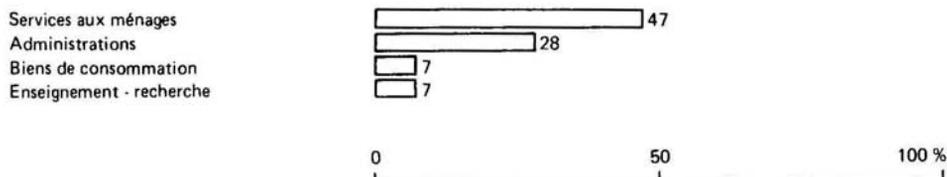
### Part des emplois considérés comme étant « sans relation avec la formation »



## SALAIRES

	Hommes	Femmes
Diplômés	2 540 Frs	2 300 Frs
Non-diplômés	2 120 Frs	2 030 Frs

## SECTEURS D'EMBAUCHE



## ETUDES ENTREPRISES A L'ISSUE DES STS

54 % poursuivent des études à l'Université  
 18 % au CNAM  
 7 % dans des Ecoles d'ingénieurs

## ÉLECTRICITÉ

(1148)

### COMPOSITION DE LA SPÉCIALITÉ

- Traitements thermiques et métallographie	11
- Électrotechnique option A (construction-équipement)	85
- Électrotechnique option C (transport, distribution électricité)	2
- Électrotechnique option D (contrôle électrique)	2
	100 %

### INDICATEURS D'INSERTION

Taux de chômage	<b>14,9 %</b>
Temps de recherche	<b>1,6 mois</b>
Mobilité géographique	<b>22 %</b>
Mobilité d'emploi	<b>18 %</b>
Stabilité d'emploi	<b>64 %</b>
Relation formation/emploi	<b>48 %</b>

RAPPEL : moyenne pour  
l'ensemble des spécialités  
(hommes + femmes)

Taux de chômage	12,6 %
Temps de recherche	1,4 mois
Mobilité géographique	18 %
Mobilité d'emploi	31 %
Stabilité d'emploi	66 %
Relation formation/emploi	60 %

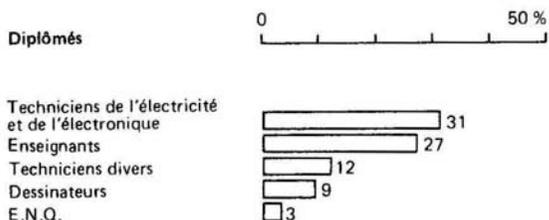
### SITUATION 9 MOIS APRÈS LA SORTIE

(Hommes)

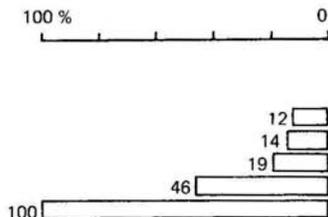
Zones	Emploi	Chômage	Serv. milit.	Inactifs	Études	Total
Ile-de-France .....	33	8	51	-	8	100 (196)
Bassin parisien Nord-Ouest .....	14	6	60	-	20	100 (35)
Bassin parisien Sud-Est .....	19	2	62	2	15	100 (174)
Nord .....	21	-	58	1	20	100 (151)
Est .....	19	4	69	1	7	100 (121)
Ouest .....	23	-	53	3	21	100 (77)
Sud-Ouest .....	29	8	50	3	10	100 (179)
Centre-Est .....	29	9	42	-	20	100 (45)
Médit. Corse .....	22	3	58	4	13	100 (143)
TOM-DOM .....	50	-	50	-	-	100 (4)
<b>Total .....</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>56</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>100(1125)</b>

## EMPLOIS

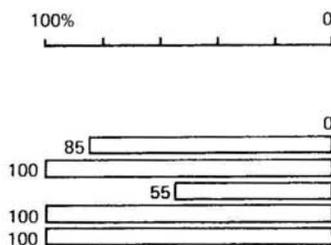
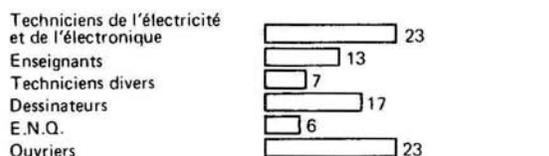
### Distribution des principaux emplois



### Part des emplois considérés comme étant « sans relation avec la formation »



### Non-diplômés

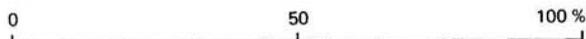
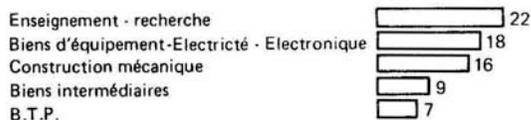


## SALAIRES

### Hommes

Diplômés	2 370 Frs
Non diplômés	2 250 Frs

## SECTEURS D'EMBAUCHE



## ETUDES ENTREPRISES A L'ISSUE DES STS

41 % poursuivent des études à l'Université  
19 % au CNAM  
11 % en école d'ingénieurs

## MÉCANIQUE (2150)

### COMPOSITION DE LA SPÉCIALITÉ

- Bureau d'études (construction mécanique)	38
- Micromécanique	2
- Instruments d'optique et de précision	2
- Fabrication mécanique	39
- Mécanique automatismes	8
- Moteurs à combustion interne	2
- Transformation des matières plastiques	2
- Contrôle industriel et régulation automatique	3
- Froid et climatisation	4
	100 %

### INDICATEURS D'INSERTION

		<b>RAPPEL : moyenne pour l'ensemble des spécialités (hommes + femmes)</b>
		12,6 %
Taux de chômage	<b>12,4 %</b>	1,4 mois
Temps de recherche	<b>1,6 mois</b>	18 %
Mobilité géographique	<b>19 %</b>	31 %
Mobilité d'emploi	<b>26 %</b>	66 %
Stabilité d'emploi	<b>63 %</b>	60 %
Relation formation/emploi	<b>49 %</b>	

### SITUATION 9 MOIS APRÈS LA SORTIE

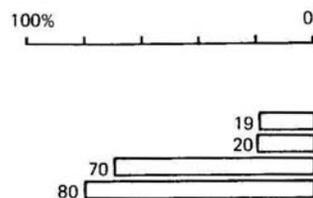
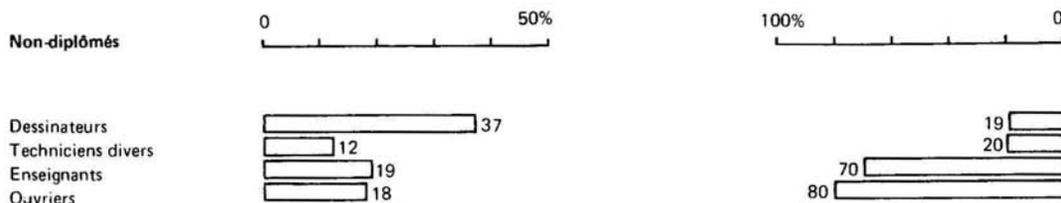
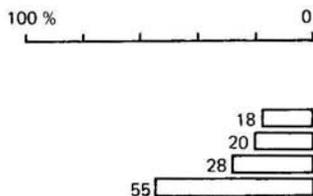
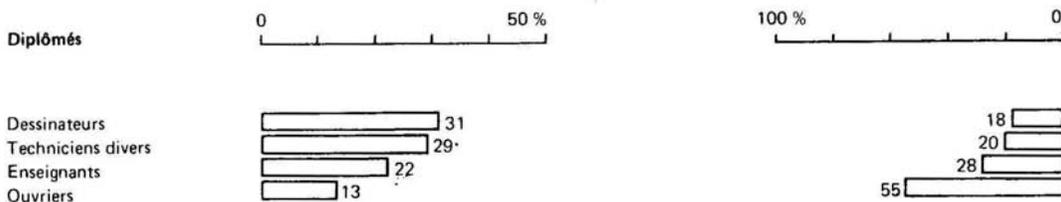
**(Hommes)**

Zones	Emploi	Chômage	Serv. milit.	Inactifs	Études	Total
Ile-de-France .....	34	2	47	4	13	100 (513)
Bassin parisien						
Nord-Ouest .....	24	2	61	1	12	100 (172)
Bassin parisien						
Sud-Est .....	26	3	55	3	13	100 (189)
Nord .....	22	3	63	2	10	100 (206)
Est .....	30	2	51	3	14	100 (211)
Ouest .....	32	6	56	1	5	100 (200)
Sud-Ouest .....	22	10	51	1	16	100 (242)
Centre-Est .....	28	3	57	4	8	100 (272)
Médit. Corse .....	19	9	57	4	11	100 (110)
TOM-DOM .....	60	-	40	-	-	100 (5)
Total .....	<b>28</b>	<b>4</b>	<b>54</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	100(2120)

## EMPLOIS

### Distribution des principaux emplois

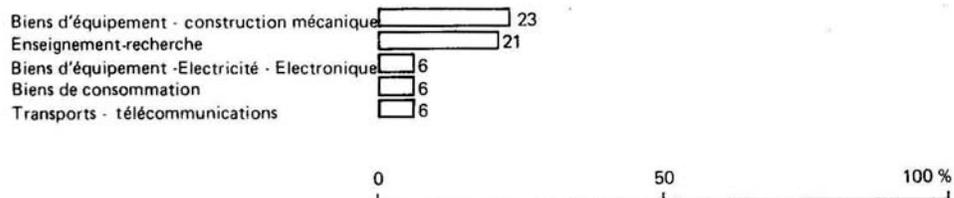
### Part des emplois considérés comme étant « sans relation avec la formation »



## SALAIRES

	Hommes	Femmes
Diplômés	2460 Frs	* 2420 Frs
Non-diplômés	2250 Frs	* 2300 Frs

## SECTEURS D'EMBAUCHE



## ETUDES ENTREPRISES A L'ISSUE DES STS

- 27% poursuivent des études au CNAM
- 26% à l'Université
- 23% en Ecole d'ingénieurs

## MÉTALLURGIE - FONDERIE

(326)

### COMPOSITION DE LA SPÉCIALITÉ

- Fonderie en moules métalliques	12
- Fonderie	24
- Constructions métalliques	17
- Chaudronnerie, tuyauterie industrielle	43
- Forge et estampage	4
	<hr/>
	100 %

### INDICATEURS D'INSERTION

Taux de chômage	<b>6,4 %</b>
Temps de recherche	<b>1,4 mois</b>
Mobilité géographique	<b>32 %</b>
Mobilité d'emploi	<b>21 %</b>
Stabilité d'emploi	<b>53 %</b>
Relation formation/emploi	<b>50 %</b>

RAPPEL : moyenne pour  
l'ensemble des spécialités  
(hommes + femmes)

12,6 %
1,4 mois
18 %
31 %
66 %
60 %

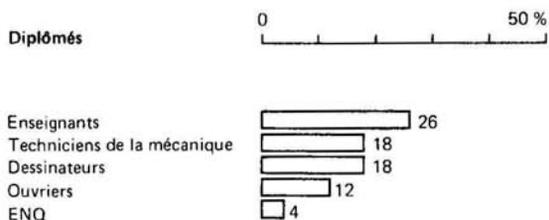
### SITUATION 9 MOIS APRÈS LA SORTIE

(Hommes)

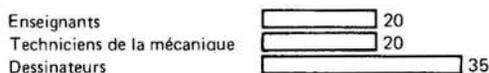
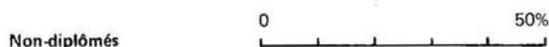
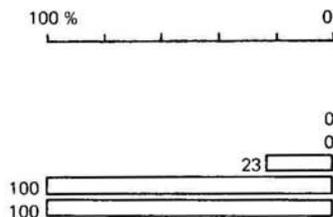
Zones	Emploi	Chômage	Serv. milit.	Inactifs	Études	Total
Ile-de-France .....	44	3	50	3	-	100 (58)
Bassin parisien						
Nord-Ouest .....	29	-	67	-	4	100 (49)
Bassin parisien						
Sud-Est .....	19	-	50	12	19	100 (32)
Nord .....	27	2	54	-	17	100 (41)
Est .....	20	-	73	-	7	100 (15)
Ouest .....						
Sud-Ouest .....						
Centre-Est .....	37	6	47	1	9	100 (83)
Médit. Corse .....	60	-	40	-	-	100 (45)
DOM-TOM .....						
<b>Total .....</b>	<b>36</b>	<b>3</b>	<b>52</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>100(323)</b>

## EMPLOIS

### Distribution des principaux emplois



### Part des emplois considérés comme étant « sans relation avec la formation »

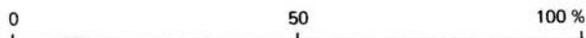
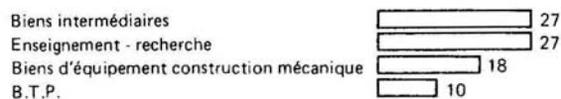


## SALAIRES

### Hommes

Diplômés	2490 Frs
Non diplômés	2170 Frs

## SECTEURS D'EMBAUCHE



## ETUDES ENTREPRISES A L'ISSUE DES STS

- 46% poursuivent des études au CNAM
- 16% en Ecole d'ingénieurs
- 12% à l'Université

## SANTÉ - SERVICES SOCIAUX (745)

### COMPOSITION DE LA SPÉCIALITÉ

- Conseillère ménagère	9
- Économie sociale et familiale	91
	100 %

### INDICATEURS D'INSERTION

RAPPEL : moyenne pour  
l'ensemble des spécialités  
(hommes + femmes)

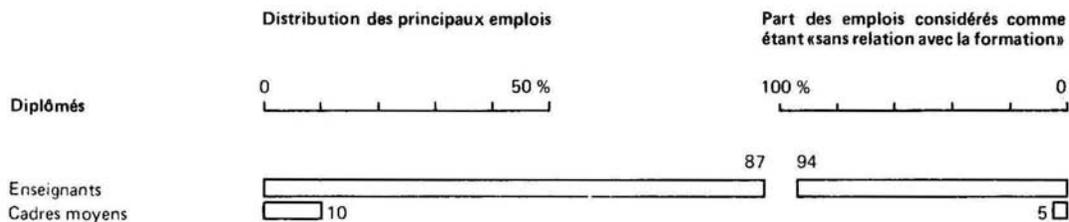
Taux de chômage	<b>14,7 %</b>	12,6 %
Temps de recherche	<b>1,3 mois</b>	1,4 mois
Mobilité géographique	<b>20 %</b>	18 %
Mobilité d'emploi	<b>13 %</b>	31 %
Stabilité d'emploi	<b>67 %</b>	66 %
Relation formation/emploi	<b>79 %</b>	60 %

### SITUATION 9 MOIS APRÈS LA SORTIE

(Femmes)

Zones	Emploi	Chômage	Autres inact.	Etudes	Total
Ile-de-France ...	40	12	2	46	100 (94)
Bassin parisien Nord-Ouest.....	50	-	-	50	100 (16)
Bassin parisien Sud-Est.....	56	12	-	32	100 (43)
Nord.....	35	6	-	59	100 (34)
Est.....	45	8	5	42	100 (74)
Ouest.....	80	3	-	17	100 (91)
Sud-Ouest.....	44	11	3	42	100(120)
Centre-Est.....	43	10	2	45	100(156)
Médit. Corse ...	55	8	5	32	100(115)
DOM-TOM.....					
<b>Total.....</b>	<b>50</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>39</b>	<b>100(743)</b>

## EMPLOIS

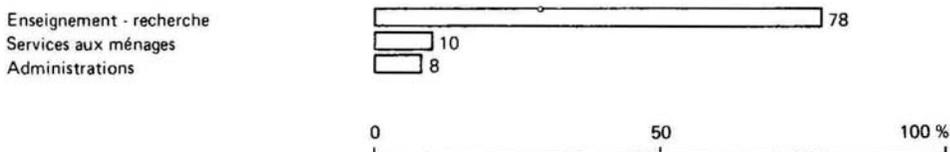


## SALAIRES

**Femmes**

Diplômés	2180 Frs
Non diplômés	1740 Frs

## SECTEURS D'EMBAUCHE



## ETUDES ENTREPRISES A L'ISSUE DES STS

- 69% poursuivent des études dans des établissements divers (métiers sociaux, santé)
- 28% dans des centres de formation d'enseignants

## VERRE - CÉRAMIQUE (287)

### COMPOSITION DE LA SPÉCIALITÉ

- Opticien-lunetier	95
- Industries céramiques	5
	100 %

### INDICATEURS D'INSERTION

RAPPEL : moyenne pour  
l'ensemble des spécialités  
(hommes + femmes)

Taux de chômage	5,1 %	12,6 %
Temps de recherche	0,6 mois	1,4 mois
Mobilité géographique	39 %	18 %
Mobilité d'emploi	33 %	31 %
Stabilité d'emploi	72 %	66 %
Relation formation/emploi	90 %	60 %

### SITUATION 9 MOIS APRÈS LA SORTIE

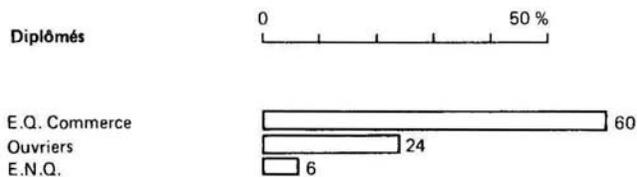
(Hommes)

(Femmes)

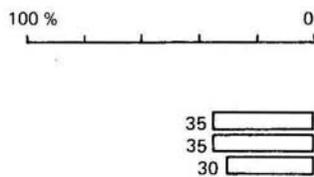
Zones	(Hommes)						(Femmes)				
	Emploi	Chôm.	Service milit.	Autres inact.	Etudes	Total	Emploi	Chôm.	Autres inact.	Etudes	Total
Ile-de-France . . .	36	2	26	—	36	100 (98)	58	8	—	34	100 (67)
Bassin parisien Nord-Ouest . . .											
Bassin parisien Sud-Est . . . . .	11	—	45	22	22	100 (9)					
Nord . . . . .	48	—	10	8	34	100 (40)	60	—	—	40	100 (15)
Est . . . . .	30	—	57	3	10	100 (37)	78	—	5	17	100 (18)
Ouest . . . . .											
Sud-Ouest . . . . .											
Centre-Est . . . . .											
Médit. Corse . . . . .											
DOM-TOM . . . . .											
<b>Total . . . . .</b>	<b>36</b>	<b>1</b>	<b>29</b>	<b>4</b>	<b>30</b>	<b>100(184)</b>	<b>61</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>33</b>	<b>100(100)</b>

## EMPLOIS

### Distribution des principaux emplois



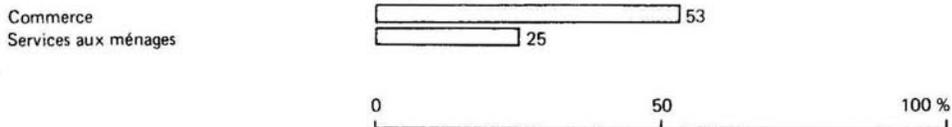
### Part des emplois considérés comme étant «sans relation avec la formation»



## SALAIRES

	Hommes	Femmes
Diplômés	2870 Frs	2600 Frs
Non diplômés	2290 Frs	1620 Frs

## SECTEURS D'EMBAUCHE



## ETUDES ENTREPRISES A L'ISSUE DES STS

- 23% poursuivent des études à l'Université
- 15% au CNAM
- 60% dans des établissements divers dans des disciplines non scientifiques

## TECHNIQUES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

(237)

### COMPOSITION DE LA SPÉCIALITÉ

– Assistant d'ingénieur : 100 %

### INDICATEURS D'INSERTION

RAPPEL : moyenne pour  
l'ensemble des spécialités  
(hommes + femmes)

Taux de chômage	<b>19,4 %</b>	12,6 %
Temps de recherche	<b>3,2 mois</b>	1,4 mois
Mobilité géographique	<b>29 %</b>	18 %
Mobilité d'emploi	<b>9 %</b>	31 %
Stabilité d'emploi	<b>76 %</b>	66 %
Relation formation/emploi	<b>53 %</b>	60 %

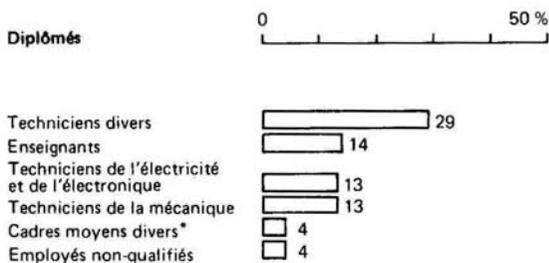
### SITUATION 9 MOIS APRÈS LA SORTIE

(Femmes)

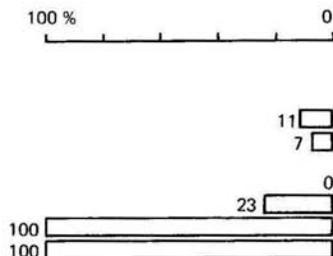
Zones	Emploi	Chômage	Autres inact.	Etudes	Total
Ile-de-France ...					
Bassin parisien					
Nord-Ouest.....	84	10	3	3	100 (31)
Bassin parisien					
Sud-Est.....	90	10	–	–	100 (10)
Nord.....	94	6	–	–	100 (16)
Est.....	67	–	–	33	100 (21)
Ouest.....	53	33	–	14	100 (15)
Sud-Ouest.....	46	27	–	27	100 (33)
Centre-Est.....	64	14	6	16	100(105)
DOM-TOM.....					
<b>Total.....</b>	<b>65</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>100(231)</b>

## EMPLOIS

### Distribution des principaux emplois



### Part des emplois considérés comme étant «sans relation avec la formation»



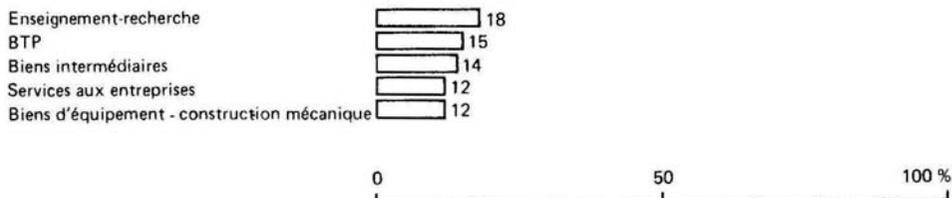
\*Autres que cadres moyens administration/banques, analystes programmeurs, instituteurs et techniciens commerce-hôtellerie.

## SALAIRES

### Femmes

2260 Frs
2390 Frs

## SECTEURS D'EMBAUCHE



## ETUDES ENTREPRISES A L'ISSUE DES STS

- 50% poursuivent des études au CNAM
- 15 % dans des Instituts de Gestion
- 12 % à l'Université

## INFORMATION - DOCUMENTATION

(585)

### COMPOSITION DE LA SPÉCIALITÉ

- Publicité	17
- Tourisme opt. : 1. Technique de production et de vente	43
2. Accueil	34
3. Administration et aménagement	6
	100 %

### INDICATEURS D'INSERTION

RAPPEL : moyenne pour  
l'ensemble des spécialités  
(hommes + femmes)

Taux de chômage	<b>29 %</b>	12,6 %
Temps de recherche	<b>2 mois</b>	1,4 mois
Mobilité géographique	<b>27 %</b>	18 %
Mobilité d'emploi	<b>39 %</b>	31 %
Stabilité d'emploi	<b>63 %</b>	66 %
Relation formation/emploi	<b>51 %</b>	60 %

### SITUATION 9 MOIS APRÈS LA SORTIE

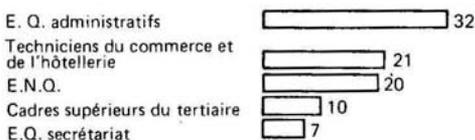
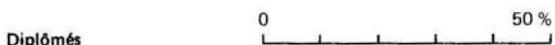
(Hommes)

(Femmes)

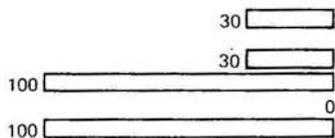
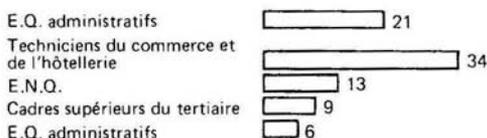
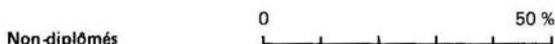
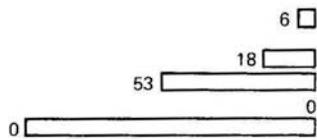
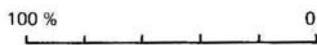
Zones	(Hommes)						(Femmes)				
	Emploi	Chôm.	Service milit.	Autres inact.	Etudes	Total	Emploi	Chôm.	Autres inact.	Etudes	Total
Ile-de-France ...	29	20	45	3	3	100 (60)	62	21	6	11	100(212)
Bassin parisien											
Nord-Ouest. ....											
Bassin parisien											
Sud-Est. ....											
Nord. ....											
Est. ....	59	8	33	-	-	100 (12)	77	-	-	23	100 (30)
Ouest. ....											
Sud-Ouest. ....	-	-	-	-	-	-	37	47	-	16	100 (19)
Centre-Est. ....	20	-	80	-	-	100 (20)	58	20	3	19	100(117)
Médit. Corse	27	8	58	7	-	100 (25)	59	30	3	8	100 (90)
DOM-TOM. ....											
<b>Total. ....</b>	<b>30</b>	<b>13</b>	<b>53</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>100(117)</b>	<b>60</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>100(468)</b>

## EMPLOIS

### Distribution des principaux emplois



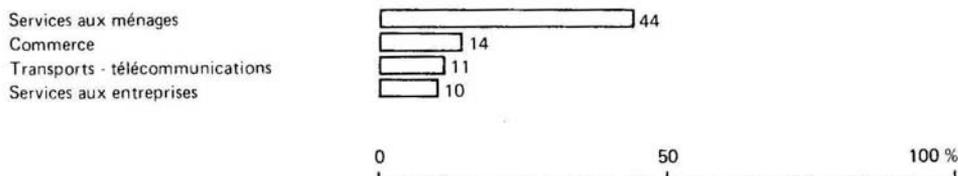
### Part des emplois considérés comme étant « sans relation avec la formation »



## SALAIRES

	Hommes	Femmes
Diplômés	1860 Frs	1910 Frs
Non diplômés	2080 Frs	1870 Frs

## SECTEURS D'EMBAUCHE



## ETUDES ENTREPRISES A L'ISSUE DES STS

- 60% poursuivent des études à l'Université
- 28% dans des établissements divers (lettres et sciences humaines)

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Évolution des effectifs de deuxième année de STS de 1970 à 1975 .....	16
Tableau 2 :	Part des jeunes ayant travaillé depuis la fin de leur formation et sans emploi à la date de l'enquête selon leur situation à la date de l'enquête .....	20
Tableau 3 :	Part des actifs ayant changé au moins une fois d'emploi entre la sortie de STS (juin 1975) et mars 1976 pour quelques spécialités. ....	26
Tableau 4 :	Proportion d'actifs en 1976 et désirant changer d'emploi. ....	26
Tableau 5 :	Importance des stages scolaires pour les diplômées et non-diplômées ayant des emplois tertiaires. ....	27
Tableau 6 :	Proportion d'étudiants dans quelques catégories d'emplois de techniciens selon leur spécialité de formation et la possession ou non du BTS. ....	31
Tableau 7 :	Comparaison des salaires moyens des anciens étudiants sursitaires et libérés des obligations militaires. ....	42
Tableau 8 :	Comparaison des salaires moyens des hommes et des femmes selon la poursuite ou non d'études. ....	43
Tableau 9 :	Salaire moyen selon la permanence de l'emploi. ....	43
Tableau 10 :	Comparaison des rémunérations de travail à temps plein ou à temps partiel. ....	44
Tableau 11 :	Salaire moyen selon la durée hebdomadaire de travail. ....	44
Tableau 12 :	Écart des salaires des hommes et des femmes selon leur situation. ....	45
Tableau 13 :	Écart des salaires des hommes et des femmes selon leur situation. ....	46
Tableau 14 :	Écart des salaires des hommes et des femmes selon le secteur de formation. ....	46
Tableau 15 :	Écart des salaires des diplômés et non-diplômés (hommes - femmes). ....	47
Tableau 16 :	Écart des salaires suivant le secteur de formation des diplômés et non-diplômés (hommes - femmes). ....	48
Tableau 17 :	Classement des principales spécialités de BTS selon le salaire moyen des jeunes au mois de mars 1976. ....	50
Tableau 18 :	Analyse des salaires par type d'emplois. ....	51
		91

Tableau 19 :	Salaire moyen selon le statut de l'emploi. ....	52
Tableau 20 :	Salaire moyen selon la taille de l'établissement, la possession ou non du diplôme et le sexe .....	53
Tableau 21 :	Salaire moyen dans les principaux emplois par secteur. ....	55
Tableau 22 :	Salaire moyen en fonction du jugement porté sur la correspondance entre formation et emploi. ....	56

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Évolution des effectifs des IUT et STS par rapport aux effectifs de l'enseignement supérieur.....	13
Graphique 2 :	Évolution des effectifs des IUT et STS par rapport à ceux des CAP et BEP.....	14
Graphique 3 :	Rapport entre le taux d'activité et le taux de chômage pour les différentes spécialités de STS. ....	23
Graphique 4 :	Date de début de recherche du premier emploi selon la situation (hommes). ....	25
Graphique 5 :	Distribution des salaires pour l'ensemble des jeunes issus des filières (hommes - femmes). ....	41
Graphique 6 :	Représentation graphique des salaires moyens (observés et estimés) selon la durée hebdomadaire de travail. ....	45

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Situation au moment de l'enquête auprès des STS. ....	18
Figure 2 :	Distribution des salaires par spécialité de formation et sexe ..	49

## CEREQ

### OBSERVATOIRE NATIONAL DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

#### - Collection des cahiers

- Cahier n° 1 : Les étudiants scientifiques
- Cahier n° 2 : Les CAP
- Cahier n° 3 : Formation et accès à l'emploi des étudiants issus des écoles d'ingénieurs
- Cahier n° 4 : Accès à l'emploi à l'issue des sections de techniciens supérieurs.

#### - Collection des tableaux

- Volume n° 1 : « Accès à l'emploi après une formation technique courte supérieure : DUT, BTS, BTSA » (enquête 1976). Décembre 1977
- Volume n° 2 : Enquête sur l'accès à l'emploi - « Formations techniques courtes secondaires CAP-BEP ». Avril 1978
- Volume n° 3 : Enquête sur l'accès à l'emploi - « Les Universités scientifiques ». Décembre 1978
- Volume n° 4 : Accès à l'emploi après une formation technique courte supérieure : DUT (enquête 1977). Juin 1979
- Volume n° 5 : Accès à l'emploi des étudiants littéraires à la sortie des universités. Novembre 1979
- Volume n° 6 : Accès à l'emploi des jeunes issus de formation générale de 1<sup>er</sup> cycle ou de formation courte (enquête 1977). Mars 1978
- Volume n° 7 : Accès à l'emploi des étudiants à la sortie des Universités de Droit et de sciences économiques.

1	3	9	01	11	12	13
COCART		NUMERO DE COMMANDE		NUMERO DE CODE CLIENT		
22		24				
REFERENCE						
DE						
COMMANDE						
PAYEUR						
SI DESTINATAIRE						
54				63		66
NUMERO DE CODE CLIENT PAYEUR				RESE		CR

# bon de commande

A ENVOYER A LA DOCUMENTATION FRANÇAISE  
 124, rue Henri Barbusse - 93308 Aubervilliers cedex  
 Tél : 834.92.75

Nombre      Prix  
 unitaire

Nom .....  
 Adresse .....  
 Ville ..... Code postal .....  
 Profession ..... Date .....

Visa et signature du preneur  
 en charge de la dépense :

Règlement à réception de la Facture

**IMPORTANT** : ne pas envoyer de chèques aux P.T.T.



**LA  
 DOCUMENTATION  
 FRANÇAISE**

31, quai Voltaire 75340 PARIS CEDEX 07 - TEL 261-50-10 TELEX 204826 DOCFRAN PARIS

ACHEVÉ D'IMPRIMER PAR  
LES PRESSES DU PALAIS-ROYAL

65 RUE SAINTE-ANNE, PARIS-2<sup>e</sup>  
4<sup>e</sup> trimestre 1980

N<sup>o</sup> d'impression : 8231  
Groupement économique France Gutenberg

Les informations recueillies par l'Observatoire sont publiées dans deux collections complémentaires éditées par la Documentation Française :

- **Les Tableaux de l'Observatoire National des Entrées dans la vie active**, où sont présentées les principales données chiffrées ;
- **Les Cahiers de l'Observatoire National des Entrées dans la vie active**, où sont analysés les résultats essentiels.

Pour tous renseignements concernant les publications du CEREQ  
s'adresser au Service d'Information et de Documentation (Tél : 575-62-63 - poste 218)  
*Réalisation technique des Publications : Mme Le Neveu (Francine)*

ACCES A L'EMPLOI  
A L'ISSUE DES  
SECTIONS DE  
TECHNICIENS SUPERIEURS  
(STS)



**centre  
d'études  
et de recherches  
sur les  
qualifications**

9, RUE SEXTIUS MICHEL - 75732 PARIS CEDEX 15  
TEL.: 575.62.63